



ORIENTATIONS STRATEGIQUES REGIONALES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Table des matières

2

1. Introduction	6
2. Pourquoi une révision des orientations régionales en matière de développement économique ?.....	9
Un contexte de crise permanente, un impératif de changement	9
Une volonté régionale d'explorer de nouveaux modes de développement économique au service de l'emploi et du développement territorial.....	9
Un renouveau du positionnement et du rôle de la Région comme acteur-clé et ressource de développement.....	10
Deux axes de dynamiques de projets, Trois postures régionales.....	10
Deux axes de dynamiques de projets	10
Trois postures pour la Région	11
3. L'articulation des démarches stratégiques	12
4. Un diagnostic en forme de controverses : nouvelles approches, nouveaux concepts.....	14
Controverse 1 : Du résidentiel au productif	14
Controverse 2 : Quelle place pour l'industrie ?	16
Controverse 3 : Nos ressources comme valeurs économiques ?	19
Controverse 4 : Une grande région d'innovation ?	26
Controverse 5 : Une réelle dynamique de création, de développement et d'attractivité des entreprises ?	29
Controverse 6 : La RSE, levier de développement des entreprises et des territoires ?	33
5. Cinq ambitions pour le développement économique régional	35
Ambition 1 : Dynamiser l'industrie et l'activité productive au service de l'emploi et de la transition environnementale et énergétique.....	35
Faciliter la mise en place d'un système productif régional « éco-efficient »	36
Conquérir des marchés d'avenirs.....	37

Favoriser un aménagement économique équilibré.....	38
Les technologies de l'information et l'évolution technologique, outils structurant des mutations	39
Ambition 2 : Affirmer les valeurs de solidarité et de responsabilité de l'économie régionale	40
Une politique de la RSE, vecteur de développement économique et de réconciliation des entreprises et des citoyens	40
Les grands leviers d'une politique régionale de la RSE	41
Rendre les entreprises plus compétitives par la RSE	43
La RSE vecteur d'attractivité du territoire et de compétitivité collective.....	44
Le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire (ESS).....	44
Une économie responsable qui préserve le cadre de vie et la richesse naturelle de ses territoires	45
Ambition 3 : Valoriser nos ressources, nos compétences et nos spécificités	46
L'émergence de filières locales dans l'économie de proximité	46
Les enjeux de l'agriculture	47
Compétences, ressources humaines et capital social.....	47
Les Grands projets, les territoires à enjeux.....	50
Le tourisme	54
La culture.....	55
Ambition 4 : Conforter Provence-Alpes-Côte d'Azur comme territoire d'entrepreneuriat, d'innovation et d'expérimentation.....	56
La Stratégie Régionale d'Innovation	56
Les PRIDES	57
Une politique de soutien à la création et au développement des entreprises et de l'activité.....	58
La « culture d'entreprendre »	60
Ambition 5 : S'affirmer dans l'environnement international et méditerranéen.....	61
Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.....	61

6.	L'offre régionale de services aux entreprises et à l'entrepreneuriat.....	63
	Renforcer le développement des entreprises par un accompagnement adapté et un dialogue social renouvelé	65
	Animer les réseaux et écosystèmes régionaux et territoriaux	65
	Améliorer l'environnement du développement des entreprises.....	66
7.	La gouvernance économique : Assurer un pilotage régional performant	67
	Expérimenter, capitaliser et valoriser.....	67
	Construire un lien pérenne avec les entreprises et leurs représentants	67
	Gouvernance économique régionale	68
	Observation, études, évaluation.....	68

1. INTRODUCTION

6

Cette révision des orientations économiques de la Région s'inscrit dans un contexte économique et social inquiétant.

Certes, après une année 2012 particulièrement difficile, quelques signaux plus positifs émergent au premier trimestre 2013 : l'emploi salarié marchand est à la hausse (+ 0,3 % au 1er trimestre 2013 après - 0,3 %) et les créations d'entreprises ont augmenté. Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi a légèrement reculé¹.

Mais la crise de 2008 a révélé la fragilité d'un système économique mondialisé fondé sur un secteur financier numérisé, dématérialisé, « déterritorialisé » où les responsables jouaient avec les entreprises et l'emploi comme on joue à un jeu vidéo...

En outre, les menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre modèle de développement sont encore plus vastes et inquiétantes. Les contraintes du dérèglement climatique, la fin programmée d'un système énergétique fondé exclusivement sur les énergies fossiles, l'explosion des inégalités, le délitement du lien social condamnent à terme la société de consommation mondialisée telle qu'elle s'est développée depuis la seconde guerre mondiale.

Il faut donc s'atteler à la recherche d'un nouveau modèle de développement, soutenable sur le plan environnemental, respectueux des hommes et du lien social.

Cette recherche est d'autant plus délicate qu'il faut bien faire le constat d'une fragilité de la confiance des français en l'entreprise et l'entrepreneuriat.

Les signaux envoyés par l'économie, notamment avec la crise financière, ont renforcé ce sentiment diffus, ambiguë, dangereux, d'un décalage entre les aspirations au travail, au progrès et le comportement de certaines entreprises.

Par ailleurs, au rejet de la logique guerrière qui voudrait structurer le développement économique d'aujourd'hui répond une aspiration à la proximité, au local, aux circuits courts, à « l'entre soi ». Des sentiments renforcés par le délitement du lien social, le risque de déclassement et la précarité.

En faisant le pari d'un développement économique plus solidaire, prônant des valeurs et des outils de coopération comme les PRIDES, le SRDE de 2006 recherchait déjà les conditions de mise en œuvre d'un développement économique équilibré, innovant, collaboratif.

Les cinq Ambitions de la Région proposées aujourd'hui dans ces orientations visent à inscrire le développement économique régional dans une perspective durable et raisonnable, favorisant autant que faire se peut le découplage relatif entre la croissance et les flux de matières et d'énergies fossiles, le lien social et l'ancrage de l'activité.

¹ INSEE, Note trimestrielle de conjoncture, juillet 2013

La crise financière a renforcé l'urgence d'un nouveau pacte économique régional favorisant un développement économique local, faisant le pari de la restauration de la confiance entre les citoyens et l'entrepreneuriat ainsi que de l'envie d'entreprendre. Et répondant ainsi à la demande de transparence, de proximité, de solidarité, tout en assumant la nécessaire création de valeur et un juste niveau de concurrence.

Ces Ambitions s'opposent à la tentation du repli sur soi et à un retour à « l'entre soi » exclusif qui seraient contraires à l'histoire et dangereux. Il s'agit à l'inverse de miser sur la richesse des compétences existantes en région, sur la mobilisation des ressources et de la diversité des territoires pour favoriser la création de valeur, la réponse aux enjeux sociétaux et l'appétence pour l'avenir.

La Région propose donc de tracer les perspectives et les conditions d'évolutions du tissu économique régional, afin de construire une croissance responsable et une réelle dynamique de création d'emplois de qualité.

Pour la Région, choisir de soutenir l'activité économique répond donc à un enjeu politique : réconcilier l'économie avec la sphère du réel dans une perspective de développement durable.

A moyen et long termes, l'avenir économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dépend essentiellement de la capacité collective des acteurs à conduire un renouvellement du tissu productif cohérent avec les contraintes environnementales, la mondialisation et les enjeux sociaux. Avec ces orientations, la Région entend assumer sa responsabilité d'acteur de l'anticipation, de la coordination et de l'action.

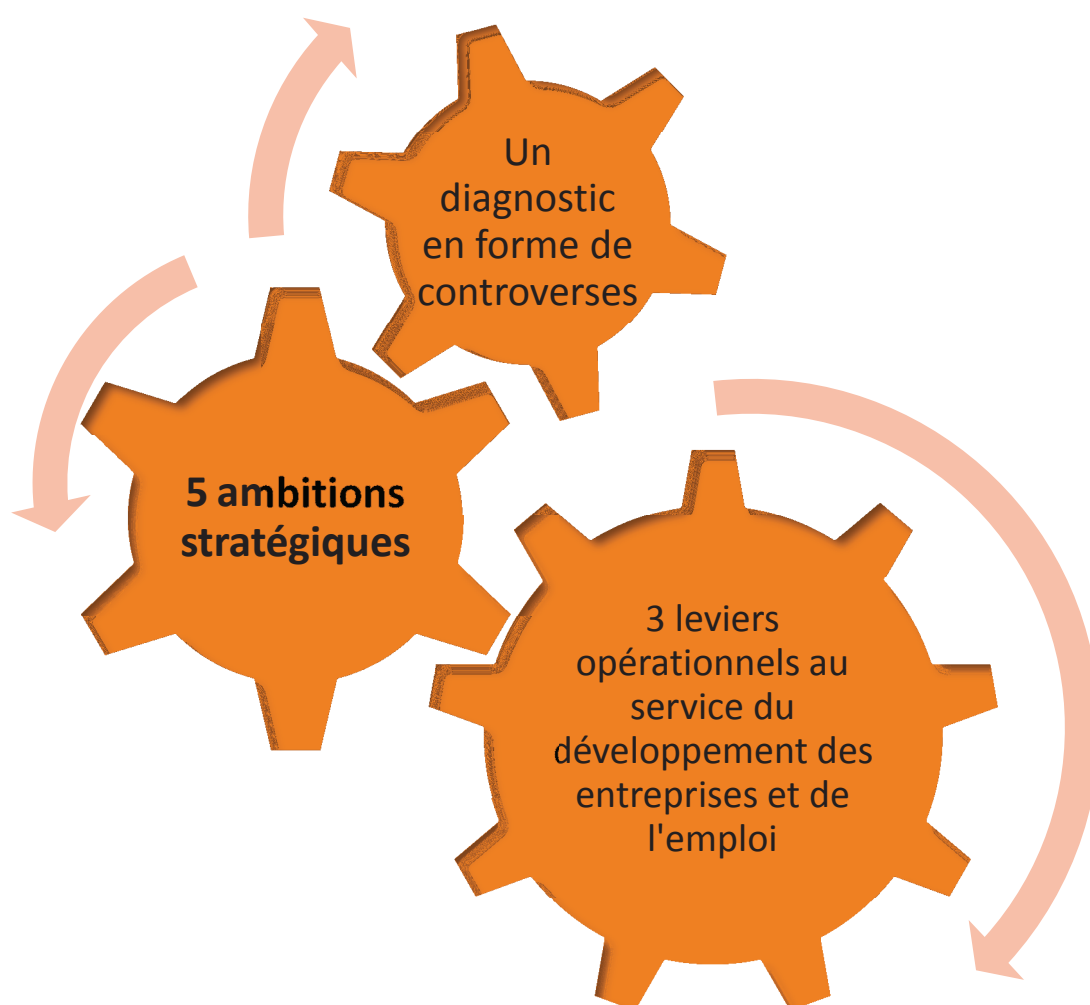
Mettre en place ces orientations impose donc une stratégie qui retisse des liens de confiance entre les citoyens et l'entreprise, tout autant qu'entre le mondial et le local. En faisant le pari du capital humain, de la créativité.

C'est par l'innovation que les entreprises et les territoires peuvent s'adapter aux contextes économiques, sociaux et environnementaux contemporains. Mais l'innovation impose un processus de « *destruction créatrice* » qui doit être accompagné pour ne pas se résumer à une « *création destructrice* » aux effets dévastateurs. La Région veut être l'opérateur de cet accompagnement et d'une confiance collective retrouvée.

Par ailleurs, dans un système mondialisé, ouvert, où la croissance et le développement reposent tout autant sur le capital humain et la capacité d'innovation que sur l'investissement, ces orientations réaffirment que le dogme de la concurrence parfaite et permanente est suicidaire.

S'il ne devait y avoir qu'un enseignement à retenir de la dernière crise financière, c'est que le rôle majeur de l'acteur public dans l'économie. Responsable du développement économique, la Région entend bien, à travers ces orientations, assumer tout son rôle.

Les orientations stratégiques Economiques



2. POURQUOI UNE REVISION DES ORIENTATIONS REGIONALES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ?

9

UN CONTEXTE DE CRISE PERMANENTE, UN IMPERATIF DE CHANGEMENT

- La crise, révélatrice des limites du capitalisme financier et du consumérisme, face aux limites des ressources de la planète ;
- Des inégalités sociales en forte croissance, renforcées par une détérioration du marché du travail : destruction de l'emploi industriel, forte précarité des emplois de services ;
- Un processus de métropolisation sans réelle régulation publique qui contribue à une mise en concurrence improductive des territoires régionaux et infrarégionaux.

UNE VOLONTE REGIONALE D'EXPLORER DE NOUVEAUX MODES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Contribuer, grâce à la croissance économique, à l'élévation du bien-être collectif par la création d'emplois, de services, de produits. La stratégie économique régionale doit renforcer ce lien entre économie et impacts sur le territoire, notamment par une meilleure coordination entre dynamiques économiques, politiques d'emplois et de formation ;
- Construire une logique de développement et de croissance soutenable qui s'appuie sur les ressources territoriales et les valorise pour longtemps ! (ressources humaines, naturelles, et ressources en capacité de mobilisation et d'innovations) ;
- Equilibrer le développement économique territorial en n'ignorant pas l'extraordinaire « rente » résidentielle dont bénéficie la région mais en affirmant une volonté de maintenir et de développer ses capacités productives ;
- Permettre au territoire régional d'être actif dans son mode d'insertion à l'international en misant sur nos potentiels et notre attractivité ;
- Conforter dans le temps des lieux collectifs de dialogue et de projets entre acteurs publics et privés, réorientant les formes de contractualisation pour des engagements réciproques.

UN RENOUVEAU DU POSITIONNEMENT ET DU ROLE DE LA REGION COMME ACTEUR-CLE ET RESSOURCE DE DEVELOPPEMENT

10

- Anticiper les évolutions du rôle de la Région comme « Chef de file » du développement économique, de l'innovation, de l'internationalisation des entreprises : « *La Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives* » au développement économique, au soutien l'innovation, à l'internationalisation des entreprises.
- Positionner la Région dans un nouveau rapport avec l'Etat : Pacte Etat-Région pour la croissance et l'emploi du 12 septembre 2012, 34 plans industriels annoncés en septembre 2013, comités stratégiques de filière régionaux.

DEUX AXES DE DYNAMIQUES DE PROJETS, TROIS POSTURES REGIONALES

DEUX AXES DE DYNAMIQUES DE PROJETS

- Le renforcement du système de régulation, de soutien et d'accompagnement de l'économie régionale pour dépasser les situations de crises et de risques économiques, sociaux et environnementaux,
- la construction de nouvelles opportunités économiques et d'emplois pour construire un avenir durable correspondant à nos potentiels de développement.

Qui impliquent de travailler à ...

- des temporalités différentes : le court et moyen terme pour renforcer une réactivité face à la crise et aux situations de risques et le long terme pour construire une vision du devenir de l'économie régionale,
- Des échelles spatiales imbriquées, de l'espace mondial des échanges à l'espace local de l'intelligence collective,
- La complémentarité de secteurs d'activité économiques afin d'atteindre un niveau de compétitivité durable.

TROIS POSTURES POUR LA REGION

11



Une Région stratégique,

- Agir en stratégie, c'est dessiner une trajectoire et prendre des orientations structurantes sur le long terme. Ces orientations construisent et diffusent une vision pluriannuelle de la stratégie régionale en matière de développement économique, d'emploi et d'innovation.
- La position de stratégie oblige à prendre en compte la complexité et les incertitudes pour anticiper l'avenir, en lien avec les acteurs régionaux ; la veille stratégique en sera un outil essentiel !

Une Région partenaire, ensemblier,

- Partenaire des acteurs économiques au service du développement et de l'emploi,
- partenaire des territoires pour une croissance durable au service du bien-être collectif,
- ensemblier, réaffirmant son appui à l'action collective, aux projets collaboratifs, à la structuration de réseaux d'acteurs.

Une Région innovante,

- Misant sur les innovations technologiques mais aussi organisationnelles et sociétales, au service de marchés d'avenir et des nouvelles formes d'entrepreneuriat, entre autres l'entrepreneuriat social et solidaire et le tissu coopératif,
- assumant la nécessité d'une innovation en matière d'action et de politiques publiques, s'engageant dans des démarches expérimentales.

3. L'ARTICULATION DES DEMARCHES STRATEGIQUES

12

Ces orientations stratégiques de développement économique constituent la préfiguration du volet stratégique du futur Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises.

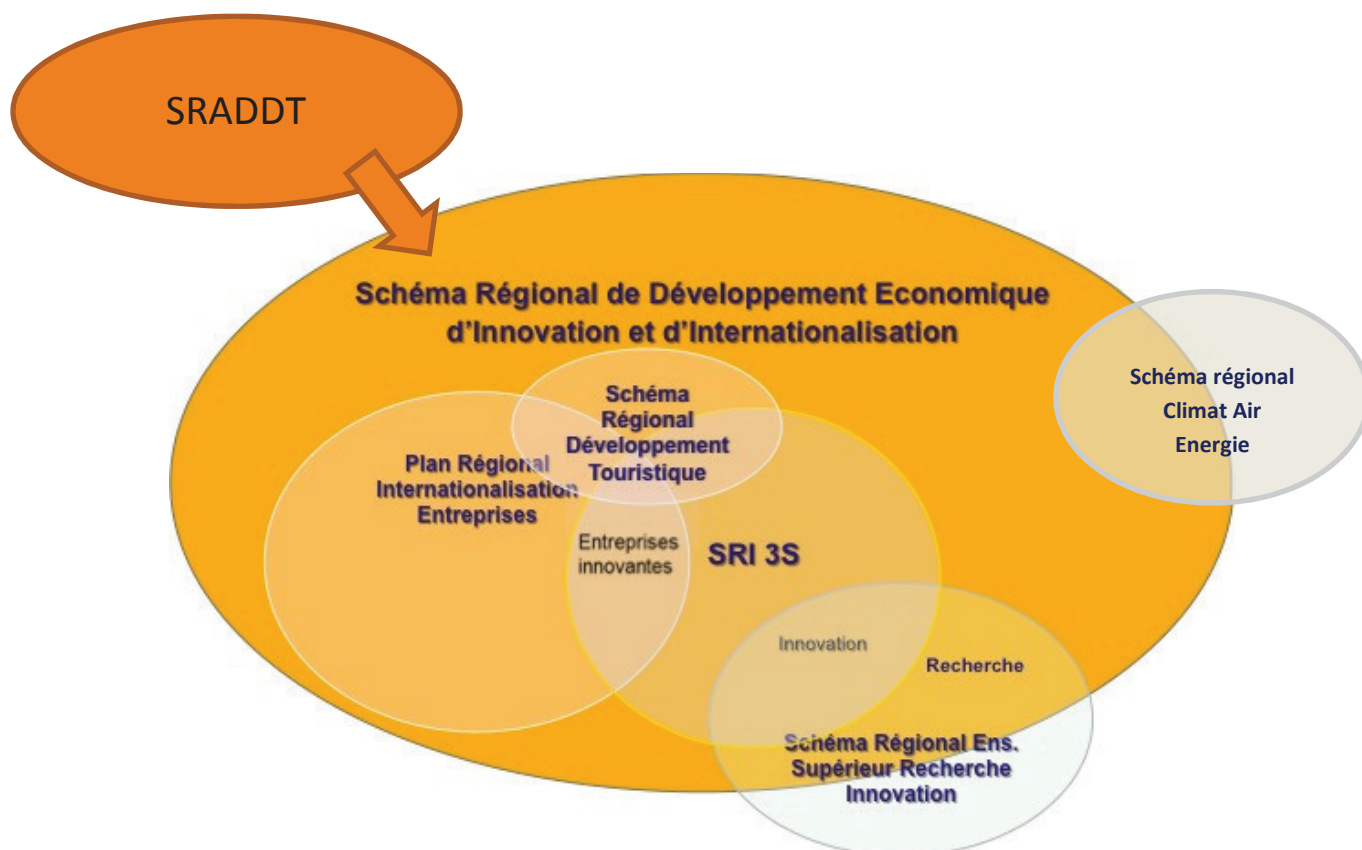
A ce titre, ces orientations ont également vocation à servir de cadre à plusieurs démarches opérationnelles :

- La nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) qui constitue la « brique » innovation de ces orientations ;
- le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) qui constitue la « brique » internationalisation ;
- le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) dont la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation constitue le volet innovation.

Par ailleurs, ces orientations stratégiques de développement économique s'appuient, intègrent, voire renforcent, sur le plan économique, le Schéma Régional de Développement Touristique, le Schéma Régional Climat Air Energie et la Stratégie Régionale de la mer.

Enfin, l'analyse prospective proposée dans le cadre de la réalisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) a permis de faire émerger quatre grands défis pour un aménagement et un développement durable du territoire : les évolutions démographiques et sociales, la transition écologique et énergétique, la mutation des voies du développement économique régional et la place de la région dans le monde. Les orientations proposées dans le cadre de la politique de développement économique sont transversales à ces 4 défis : elles y répondent notamment par l'accompagnement d'une offre économique innovante qui accompagne les mutations régionales.

Les 5 Ambitions de l'action économique régionale composent le troisième pari du SRADDT, « **Pour une région qui innove pour créer et produire, au service de l'emploi** ». En effet, ce pari est celui de nouvelles voies de développement économique qui impliquent comme orientations fondamentales de dynamiser l'activité productive au service de l'emploi et de la transition énergétique, de structurer des filières et des activités qui valorisent nos ressources, nos compétences, nos spécificités, de stimuler l'innovation en réseau et de faire émerger des écosystèmes d'acteurs. Il propose d'ancrer les activités économiques et de favoriser un aménagement économique durable du territoire régional, en s'appuyant sur le potentiel d'enseignement supérieur, la montée en capacité des acteurs, et une articulation territorialisée des formations et des emplois.



4. UN DIAGNOSTIC EN FORME DE CONTROVERSES : NOUVELLES APPROCHES, NOUVEAUX CONCEPTS

14

CONTROVERSE 1 : DU RESIDENTIEL AU PRODUCTIF ...

C'est souvent à travers le prisme de l'opposition entre résidentiel et productif que l'économie régionale est analysée. **Pourtant, la distinction entre ces deux « types » d'économie est plus complexe qu'il n'y paraît.**

La distinction résidentiel / productif s'intéresse essentiellement **aux revenus disponibles sur le territoire considéré.**

Elle ne répond donc pas à l'approche intuitive et classique qui voudrait que la richesse et le développement d'un territoire ne dépendent essentiellement que de la localisation de la création de richesses et donc que du lieu d'implantation des entreprises.

Si tous les territoires disposent de revenus résidentiels (issus notamment du tourisme et des dépenses liées aux revenus des retraités), **certains territoires « captent » ces flux.** C'est le cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En d'autres termes, notre région bénéficie dans des proportions très importantes de revenus qui ne sont pas « créés » sur son territoire...

L'économie résidentielle y génère 55% de la circulation monétaire, contre 13,5% pour l'économie productive, et 31,5% pour les fonctions publiques et les dépenses sociales (santé, aide sociale).

Cette manne financière constitue une forme de « rente » pour la région et ses territoires et un moteur majeur de développement économique, tout comme une source importante d'emplois.

En cela, l'économie résidentielle n'est ni la concurrente, ni la résultante banale et garantie de l'économie productive. Elle révèle l'attractivité de nos territoires, et, en liens avec l'économie productive, est un facteur de la compétitivité globale.

Ce dynamisme de l'économie résidentielle permet par ailleurs à la région d'enregistrer de relatives bonnes performances d'emploi. Pour une progression moyenne en province de 11,4% (et en France de 10,9%), la région enregistre une progression de 15,7% de son emploi entre 1999 et 2006 grâce à une création nette de 248 000 emplois.

L'économie résidentielle s'intègre notamment, pour la Région, dans une économie de proximité, mêlant entre autres artisanat, commerce, économie sociale et solidaire, et tirant son dynamisme des ressources issues des revenus des populations, auxquels s'ajoutent celles du tourisme, générant de l'emploi local.

Elles regroupent 70 % de l'emploi salarié (INSEE) et sont un facteur de stabilité pour le territoire. Elles constituent par ailleurs des possibilités d'emplois importantes pour les personnes peu ou pas qualifiées.

Il faut souligner ici le poids essentiel du tourisme qui bénéficie en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un dynamisme encore enviable, bien que touché également par la crise. La région enregistre un total de dépenses touristiques sur son territoire de l'ordre de 14,5 milliards d'euros, soit 15% du total national (pour 8% de la population du pays). Pour avoir un ordre d'idée de l'importance du tourisme dans la région, ces dépenses représentent un montant de l'ordre de 17% de celui du revenu disponible brut des ménages. Une richesse captée par les 25 000 entreprises du secteur et leurs 120 000 emplois salariés permanents, sans compter les emplois saisonniers ou induits.

Au final, une stratégie économique régionale pourrait donc être de développer la capacité pour la région et ses territoires d'être **un territoire d'accueil des revenus produits ailleurs** : tourisme, retraités, administrations ... Ce n'est pas la vision retenue pour la stratégie régionale. En effet, l'idée de fonder le développement économique sur la capacité à capter des ressources extérieures **semble particulièrement risquée** pour des territoires qui passeraient de l'injonction à l'attractivité pour des investisseurs à celle de l'être pour les retraités, touristes et autres consommateurs fortunés.

Par ailleurs, Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas un cas si particulier dans le concert des régions françaises pour ce qui concerne cette répartition résidentiel / productif. Le rapport de la DATAR de 2008 « Dynamiques et développement durable des territoires » montre que le revenu disponible brut des ménages par habitant est systématiquement plus élevé que le PIB par habitant dans toutes les Régions françaises sauf l'Île de France. Ce qui signifie que l'ensemble des régions françaises bénéficient d'une mécanique de redistribution rendue possible par le dynamisme de la région Ile-de-France.

Toujours au passif de l'économie résidentielle, il faut souligner qu'elle offre des emplois souvent moins rémunérateurs et plus précaires que celles de l'économie productive, et que leurs **conditions de travail peu favorables** induisent un « *turn-over* » plus important. C'est en particulier vrai dans les métiers du tourisme.

Enfin, une analyse territoriale plus fine montre qu'à l'échelle infrarégionale, l'opposition résidentiel / productif n'est pas toujours légitime.

En effet, l'étude fine de la tonalité plus ou moins résidentielle ou productive des communes de notre région montre qu'il n'y a pas d'alternative absolue entre économie résidentielle et productive. **Il s'agit de deux économies plus complémentaires que substituables**, même si le curseur entre les deux peut évoluer dans le temps, comme par exemple à la Ciotat, commune

traditionnellement industrielle aujourd'hui très résidentielle, aussi bien du point de vue des navettes des salariés que des résidences secondaires ou des retraités².

Des communes au modèle de développement productif peuvent également avoir une connotation très résidentielle. C'est le cas de Rousset dans les Bouches du Rhône, par exemple, de Signes dans le Var ou de Sisteron dans les Alpes de Haute Provence. Des communes très productives, spécialisées dans des secteurs comme l'industrie électronique, l'agro-alimentaire ou la pharmacie mais qui conservent un très fort « dynamisme » résidentiel à base de navetteurs, de résidences secondaires ou de retraités.

Faire le choix d'une stratégie régionale exclusivement fondée sur le développement résidentiel semble donc dangereux et peu fondé sur le plan économique. Notre région doit certes pouvoir bénéficier de ces revenus transférés sans toutefois en faire une fin en soi.

CONTROVERSE 2 : QUELLE PLACE POUR L'INDUSTRIE ?

Une autre approche traditionnelle dans l'analyse économique oppose services et industrie.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur des services, au sens INSEE, est très largement majoritaire. Selon l'INSEE, fin 2010, l'industrie régionale comptait 141 000 emplois, soit 9 % de l'emploi salarié (14% au plan national). Avec 11,4 milliards d'euros, les secteurs industriels contribuent pour 9,2 % de la valeur ajoutée, contre 12,7 pour la France métropolitaine.

« Ainsi, Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est qu'au 7e rang des régions françaises pour l'emploi industriel et au 5e pour la valeur ajoutée industrielle, alors qu'elle occupe le 3e rang pour l'importance de sa population et le PIB. »

Traditionnellement peu industrielle, notre région reste donc concernée par une désindustrialisation que l'on constate par ailleurs, à des niveaux divers, sur l'ensemble du territoire français.

Plusieurs raisons non-propres à Provence-Alpes-Côte d'Azur expliquent cette situation : transfert de postes de travail du secteur industriel vers celui des services dans les statistiques (exemple de l'intérim), concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre, faible coût des transports qui permet l'éloignement des lieux de production des lieux de consommation, gains de productivité ...

Certains secteurs sont plus particulièrement menacés et font l'objet de restructurations douloureuses, comme la chimie pétrolière sur le pourtour de l'étang de Berre, où le risque de disparition est réel.

Pourtant, l'industrie régionale fait plus que défendre sa place.

² Source : « Etude prospective sur l'avenir de l'économie résidentielle en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. » ACADIE ; L'CEIL, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le socle industriel de la région reste dynamique même s'il doit assumer de difficiles mutations. La Région a mieux résisté que d'autres territoires au mouvement généralisé de désindustrialisation³ des années 70.

Plusieurs facteurs expliquent cette résistance : la sous-représentation en région des secteurs les plus en difficulté à l'échelle française, le dynamisme propre à quelques secteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore la présence dans la région de donneurs d'ordres de niveau international...

L'industrie régionale est dynamique dans le secteur aéronautique, dans l'agroalimentaire, l'électronique, la pharmacie, la chimie, ou encore les secteurs eau-gaz électricité et des équipements mécaniques⁴.

- Aéronautique et Espace. Structurée autour du Pôle de compétitivité / PRIDES PEGASE, aéronautique et espace emploient 35 000 personnes et pèsent 5,5 milliards de chiffre d'affaires. Deux leaders mondiaux sont installés dans notre région : Airbus Hélicoptères (ex-Eurocopter), sur le marché de l'hélicoptère civil et militaire et Thalès Alenia Space, sur le marché des satellites. La filière représente 9,6 % des exportations régionales et 30 % de la R&D régionale.
- Agroalimentaire. 31 000 salariés, des positions de leader dans les plantes à parfum, les fleurs coupées, la viticulture,... Cette filière représente 6 milliards d'euros en 2005 et 2 % du produit intérieur brut régional. Elle exploite les matières premières agricoles locales, bénéficie de la présence du Grand Port Maritime de Marseille, innove pour s'adapter aux évolutions de la demande... Deux pôles de compétitivité animent ce secteur : TERRALIA (pôle de compétitivité des filières fruits & légumes, céréales, vigne et vin) et PASS (pôle Parfums Aromes Senteurs et Saveurs).
- Dans le domaine numérique, notre région bénéficie d'un dynamisme et d'un écosystème remarquable. Au-delà des références et leader de la cartes à puce ou du sans contact (Tagsys, Gemalto), de la microélectronique (STMicroelectronics), les TIC représentent 77 000 emplois dans 30 000 établissements ... Cette filière se regroupe autour du pôle SCS (Solutions communicantes sécurisées), pôle de compétitivité de niveau international. La filière micro-électronique doit aujourd'hui faire face, sur le territoire historique de Rousset, dans les Bouches du Rhône, aux difficultés entre LFoundry et Atmel.
- La chimie, autre poids lourd industriel de Provence-Alpes-Côte d'Azur est soumise aujourd'hui à des mutations particulièrement lourdes. Elle représente 20 000 emplois directs dont 14 200 dépendaient des 4 raffineries Lavera, Berre, la Mède et

³ « Les industries de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre essor et résistance », INSEE, 2013

⁴ « Les industries de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre essor et résistance », INSEE, 2013

Fos. Le PRIDES Novachim regroupe les acteurs du secteur de la chimie pour valoriser et développer la chimie verte.

- L'industrie pharmaceutique représente 6 000 emplois directs et indirects. Pour une bonne part installée dans les Alpes Maritimes, elle est structurée sous la forme d'établissements dépendants de grands groupes internationaux. Plusieurs pôles et PRIDES interviennent dans ce domaine : le pôle bi-régional Eurobiomed (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon), le pôle PASS et Novachim.
- Fortes d'une façade maritime de 835 km et de 127 ports de plaisance, les industries de la mer représentent près de 60 000 emplois, dont 21 000 au sein des acteurs du Pôle / PRIDES MER PACA, autour de 200 entreprises, 2 100 chercheurs et plus de 75 organismes de recherche et de formation⁵. Après une longue période de crise, on assiste aujourd'hui au retour de la réparation navale régionale. Dans le domaine industriel, la remise en service de la Forme 10 à Marseille, va permettre l'accueil d'unités de plus de 330 mètres de long. Les chantiers de la Ciotat, et l'Arsenal de Toulon font aujourd'hui preuve d'un réel dynamisme, sur les secteurs de la grande plaisance et de la marine militaire. Enfin, la réparation navale pour la grande plaisance représente 600 entreprises et près de 3500 emplois et bénéficie du dynamisme du PRIDES Riviera Yachting Network.

Par ailleurs, le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas uniforme au regard des implantations et certaines zones d'emploi présentent un profil industriel marqué, comme celles d'Istres-Martigues (25 % des emplois) et d'Orange (16 % des emplois). Les deux tiers des emplois industriels se situent dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-Maritimes.

Toujours sur le plan de la santé de l'industrie dans notre région, on constate que la crise de 2008 y a eu un impact particulièrement fort sur les destructions d'emplois, mais moins important que dans le reste de la France. Avec des devenir divers en fonction des filières. Les plus dynamiques avant la crise sont celles qui ont le mieux résisté (eaux et déchets, industrie des matériels de transports, pharmacie, chimie). Mais après une année 2011 plus encourageante, l'année 2012 a vu la destruction de 600 emplois industriels. Seule l'aéronautique a continué à créer des emplois⁶.

Enfin, l'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par

- **une surreprésentation de petites entreprises**, un faible poids des groupes et une forte dépendance aux décisions prises ailleurs qu'en région,

⁵ Source MDER

⁶ INSEE, bilan économique 2012

- **une absence de spécialisation** : pratiquement tous les secteurs industriels français sont présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception près de l'industrie automobile.

19

A noter que les grandes entreprises (plus de 100 salariés) qui sont peu présentes dans la région (0,4% des établissements) sont des donneurs d'ordre essentiels dans l'industrie.

Toutefois, au-delà de ces statistiques, **il faut remettre en cause cette segmentation industrie / services, sur le fond**. En effet, bon nombre de services sont directement utilisés par l'industrie et il existe aussi des services à très forte valeur ajoutée qui participent au dynamisme économique du territoire. Ce sont des services qui appartiennent à la sphère productive.

La Région souhaite donc partager, dans le cadre de ces orientations stratégiques, une nouvelle vision de l'industrie, éloignée de sa représentation traditionnelle.

Trois faits permettent de caractériser une activité industrielle au XXI^e siècle : *« la standardisation (d'un produit comme d'un service), qui offre la possibilité de production en série et des économies d'échelle associées, l'innovation, impérative pour éviter la concurrence frontale en prix et développer de nouveaux débouchés de croissance, l'investissement de long terme enfin, dans des infrastructures physiques comme dans des éléments intangibles (R & D, brevets, marques).⁷ »*

Les activités économiques qui respectent ces trois critères dépassent largement le cadre de l'industrie traditionnelle : pratiquement tous les secteurs sont ainsi « mixtes » en fonction de la part plus ou moins importante de gestion industrielle qu'ils comportent *« Ainsi, des activités comme les logiciels, les vins, l'hôtellerie, la coiffure, la banque et l'assurance, le cinéma et la télévision comportent-elles en leur sein une part (plutôt croissante dans la période récente) obéissant à une logique industrielle telle que définie ci-dessus.⁸ »*

Il convient donc, pour réviser la stratégie économique régionale, de reconnaître le dynamisme du socle industriel de notre région tout en dépassant l'opposition traditionnelle services / industrie afin de construire une nouvelle ambition productive, soucieuse de productivité mais également de qualité de l'emploi, d'émancipation et d'épanouissement pour les salariés.

CONTROVERSE 3 : NOS RESSOURCES COMME VALEURS ECONOMIQUES ?

Le devenir économique d'un territoire repose pour bonne part sur un développement endogène, c'est-à-dire sur l'activité des entreprises qui y sont déjà implantées. C'est sur leur dynamisme, leur volontarisme, que se construit la création de valeur et d'emplois.

⁷ Gilles Le Blanc, « Les espaces de la dynamique industrielle », DATAR, Territoires 2040.

⁸ Gilles Le Blanc, « Les espaces de la dynamique industrielle », DATAR, Territoires 2040.

Ce dynamisme dépend notamment de la capacité du territoire sur lequel est installée l'entreprise à offrir un **environnement « facilitateur »**, avec des ressources adaptées : accès au capital social et aux compétences d'un côté, foncier, recherche scientifique, offre de services, en particulier publics, de l'autre.

20

En matière de compétences et de qualifications, un bilan nuancé, complexe à établir

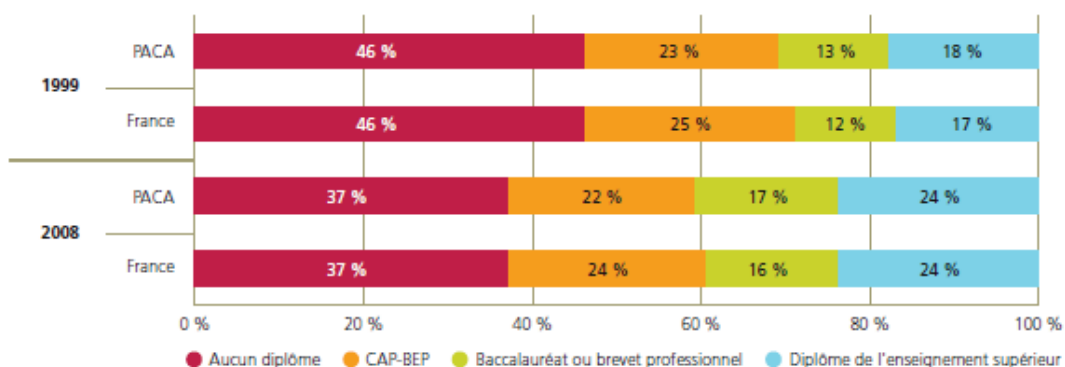
Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, permet d'estimer la capacité du territoire régional à répondre aux enjeux du développement économique et de l'innovation.

En France, 41 % des jeunes de 25 à 34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur⁹. Mais ce chiffre cache des disparités assez fortes entre régions et territoires. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est de 37,3 %. Toujours dans notre région, pour la population des 25-64 ans, il est de 27,3 %. Sur ce dernier indicateur, notre région se situe au 4^e rang, derrière Ile-de-France, Midi-Pyrénées, et Rhône-Alpes.

Ces chiffres montrent que la proportion de diplômés progresse moins en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans d'autres régions : 10% pour 26 % en Bretagne, 13.2 % pour Rhône-Alpes ou Nord-Pas-de-Calais.

A contrario, les 10 dernières années se caractérisent dans notre région par un recul de la part des personnes non diplômées (- 9 points) et une moindre part de titulaires d'un CAP-BEP.¹⁰

STRUCTURE DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ EN 1999 ET 2008



Source : Insee – RP 1999 et RP 2008, exploitations principales – Traitement ORM.

Les femmes sont plus souvent dépourvues de diplôme (40 % des femmes de plus de 15 ans en région) que les hommes (32 %). En revanche, lorsqu'elles sont diplômées, les femmes le sont à un niveau plus élevé.

A noter que les flux migratoires de cadres s'installant en Provence-Alpes-Côte d'Azur augmentent mécaniquement le niveau global de compétences.

⁹ Le niveau de qualification des jeunes, Observatoire des territoires, DATAR, 2010

¹⁰ « Contexte régional Emploi-Formation », ORM, février 2012.

Au-delà de la formation initiale, l'acquisition des compétences et des qualifications passe par l'accès à la formation continue, en particulier pour les demandeurs d'emploi.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 51 345 formations ont été suivies par les demandeurs d'emploi en 2011, dont 26 984 financées par la Région. Parmi elles, les jeunes de moins de 26 ans accèdent davantage à une action de formation qu'au plan national : on compte dans notre région 19 jeunes en formation pour 100 demandeurs d'emploi de cet âge. En France, ils sont 15 jeunes en formation pour 100 demandeurs d'emploi. En revanche, le taux d'accès à la formation des chômeurs adultes est particulièrement faible : 5,9 % contre 7,3 % au niveau national¹¹.

Enfin il faut noter que l'emploi industriel en Provence-Alpes-Côte d'Azur est relativement plus qualifié qu'en France : 44 % d'ouvriers contre 55 % au niveau national et 2 % de cadres en plus (16 % au lieu de 14 %).

Plus que les chiffres régionaux, ce sont les disparités territoriales à l'intérieur même du territoire régional qui questionnent.

Ainsi la part des jeunes sans diplôme et non scolarisés parmi la population des 20-24 ans passe de respectivement 7% et 13 % pour les zones d'emplois d'Aix et Marseille à plus de 20 % pour les zones d'emplois de Draguignan, Brignoles, Arles et Orange¹².

Un marché du travail difficile

Au regard du développement économique et de l'emploi, le développement des qualifications est une obligation nécessaire mais non suffisante.

Les Assises de l'économie régionale ainsi que les multiples réunions avec les chefs d'entreprises, organisées dans le cadre de la préparation de ces orientations stratégiques ont permis de partager le constat que **les contraintes de recrutement étaient, avec le financement, l'un des principaux freins au développement des entreprises.**

L'appariement entre l'offre et la demande d'emploi est complexe, en dépit des efforts et de la qualité du service rendu par le service public de l'emploi et de ses agents.

Plusieurs paramètres expliquent cette situation non spécifique à notre région, mais aggravée par ses caractéristiques. Le premier d'entre eux est la difficulté à accéder aux offres d'emploi. Aucun outil ne fédère aujourd'hui l'ensemble des offres disponibles sur un territoire donné. Les opportunités offertes par internet et les médias numériques ont certes permis des progrès, mais un véritable service universel d'accès aux offres d'emploi reste à construire. Un demandeur d'emploi doit aujourd'hui consulter plusieurs sites internet pour n'avoir finalement qu'une idée partielle de l'offre.

¹¹ « Contexte régional Emploi-Formation », ORM, février 2012.

¹² RGP 2006

Par ailleurs, et c'est un constat partagé par l'ensemble des chefs d'entreprises rencontrés lors de la préparation de ces orientations, les difficultés liées au logement pèsent sur les possibilités de recrutements, y compris dans certaines zones géographiques, pour des cadres. Et l'offre de transports publics ne permet pas de compenser les difficultés de logement. Il n'est pas rare de voir un marché du travail local « segmenté » en fonction des quartiers est ou ouest de telle ou telle ville.

Ces difficultés se concrétisent dans le bilan annuel réalisé par Pôle Emploi sur les besoins en main d'œuvre. Les entreprises considèrent qu'elles rencontreront des difficultés dans 46 % de leurs recrutements. Alors qu'en 2012, Pôle Emploi PACA a collecté 276.807 offres d'emploi et que 57.9% de ces offres ont fait l'objet d'une mise en relation positive avec un demandeur d'emploi, ce qui est de plus de 2 points supérieur à la moyenne nationale...

Par ailleurs, le constat a été assez largement partagé, lors des Assises de l'économie, **des difficultés rencontrées par les petites entreprises à prendre en compte le caractère véritablement stratégique des compétences et des ressources humaines pour leur développement**, difficulté renforcée par la faiblesse de la fonction RH dans les TPE et PME.

Les environnements naturels et culturels comme sources de richesses

Au-delà des compétences des femmes et des hommes de notre région, les entreprises et leurs salariés bénéficient en Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un environnement exceptionnellement riche, d'une diversité naturelle et paysagère probablement unique en Europe. La région abrite plus des deux tiers des espèces végétales françaises et un tiers des espèces d'insectes ... Elle est forte d'une biodiversité remarquable et héberge un grand nombre d'espaces protégés et/ou labélisés...

Cette richesse naturelle offre des opportunités économiques réelles. En zone littorale, le tourisme ne peut se développer que sur un environnement littoral et sous-marin préservé (nautisme et plongée, première région de France). La technopole de Sophia Antipolis aurait-elle rencontré un tel succès hors d'un environnement naturel préservé ?

Par ailleurs, notre région bénéficie d'une ressource forestière importante qui doit être mieux valorisée, notamment sur le plan énergétique. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt représente 1,3 millions d'ha (3ème région française), le taux de boisement est de 42 % (2ème région française) et la production annuelle brute est de 3,6 millions de m³ / an.

Elle permet l'exploitation de plusieurs types de bois mais c'est le Bois d'industrie résineux qui représente le volume le plus important. Sa production annuelle brute est de 1 276 000 m³, alors que seuls 312 000 m³ sont exploités, soit 24% de la ressource. Le prélèvement est disparate en fonction des départements (particulièrement faible dans les Alpes-Maritimes).

Le potentiel bois / énergie mobilisable en Provence-Alpes-Côte d'Azur représenterait 1 650 GWh/an, soit 144 000 tonnes équivalent pétrole.

Par ailleurs l'agriculture de notre région, qui se caractérise par un fort morcellement des exploitations et une forte proportion de productions bio reste dynamique.

En 2010, notre région compte 22 100 exploitations agricoles, soit un quart de moins qu'il y a 10 ans, avec une très forte proportion de petites exploitations. Elles emploient 44 600 actifs dont 24 800 chefs d'exploitation. 30 % d'entre eux ont plus de 60 ans, ce qui pose une problématique importante de reprise.

23

- Les fruits et légumes représentent 46 % de la valeur de la production agricole régionale, la viticulture, pour laquelle Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région française, 25 %. Les plantes à parfum, aromatiques et oléicoles représente plus de 50 % de la production française (en valeur ajoutée). Enfin, le Var bénéficie d'une réelle dynamique en matière d'horticulture. Les pôles de compétitivité TERRALIA et PASS animent ce secteur, complété par le SPL horticole basé à Hyères.
- Provence-Alpes-Côte d'Azur est en 2011 la première région française pour la part de la surface agricole consacrée à l'agriculture biologique (vignes, olives, fruits, plantes à parfum aromatiques et médicinales, de même que l'élevage de chèvres.)

Mais l'impact de l'agriculture va très au-delà du strict périmètre de son chiffre d'affaires : son rôle en matière de tourisme est essentiel (paysages, accueil), elle participe au développement de l'écoconstruction, des énergies renouvelables et favorise une alimentation de qualité (y compris environnementale) par la mise en place de circuits courts... Enfin, ses productions alimentent l'agroalimentaire, seconde filière industrielle de la Région en termes d'emplois.

Pour finir, il faut noter l'importance du tissu de coopératives : 310 coopératives et plus de 400 Coopératives de Mutualisation du Matériel Agricole fédèrent près de 6 000 agriculteurs adhérents.

A cette diversité des milieux, paysages, espèces et valorisations agricoles répond un dynamisme culturel significatif. Notre région est une terre de festivals mondialement connus qui sont tout autant de marques touristiques exceptionnelles. Elle héberge 600 festivals et compte 1500 ensembles artistiques. **Un dynamisme fortement renforcé en 2013 par la Marseille-Provence, Capitale européenne de la Culture.**

Notre région affiche un chiffre de 11 000 spectacles pour près de 20 000 représentations et 1,14 millions d'entrées de spectateurs. Elle est la troisième région française après Ile-de-France et Rhône-Alpes pour le nombre de salariés dans le domaine de la culture. Le PRIDES « Industries Culturelles et Patrimoines » anime une partie de ce secteur d'activité dont les principales filières sont l'artisanat d'art (17.000 emplois), les arts du spectacle et de la rue (11.000) et le patrimoine (7.000).

Ainsi notre région bénéficie d'un dispositif culturel important, à forte visibilité, souvent prestigieux mais présentant des points de fragilité. La culture doit avoir pour rôle premier de consolider et raffermir les liens sociaux tout en participant à l'économie active de la région en renforçant son attractivité.

Au-delà de ces chiffres, notre région est caractérisée sur le plan culturel par :

- de nombreuses structures de qualité labellisées par le Ministère de la culture et de la communication dans les secteurs du spectacle vivant, de l'art contemporain, du patrimoine et des musées,
- une structuration importante et un développement dynamique des industries culturelles : filières de production indépendante dans le secteur du livre, de l'édition phonographique, et de la production cinématographique et des tournages (1ère région de France pour les tournages après la région Ile de France).
- un tissu important d'entreprises culturelles dans le domaine de l'économie créative et du numérique,
- une densité des établissements d'enseignement supérieur à forte visibilité nationale.

Toutefois, le secteur culturel est soumis à des mutations fortes qui interrogent le dynamisme de son modèle de développement en région :

- le processus de création et de diffusion des artistes exige de leur part une mobilité et un nomadisme permanents qui ne favorisent pas l'ancrage des équipes artistiques sur le territoire,
- la difficulté grandissante à mobiliser des fonds pour la création depuis dix ans pèse directement sur les équipes artistiques indépendantes. Avec pour résultat la précarisation grandissante des emplois culturels,
- la fragilité des emplois associée au nomadisme permanent des artistes entraîne un isolement des équipes artistiques et une marginalisation par rapport aux réseaux professionnels et institutionnels,
- la complexité croissante du montage des projets (financements croisés, ...),
- L'apparition de nouvelles formes artistiques pluridisciplinaires aux marges des circuits économiques traditionnels et pourtant nécessaires au renouvellement de la création contemporaine,

- Les risques liés au manque d'anticipation et d'accompagnement sur l'évolution des métiers induite par l'émergence des nouvelles technologies et/ou le contexte économique.

Ces constats se traduisent tout au long du processus d'activité, par une faiblesse chronique en termes de capacité d'emploi alors même que les potentialités portées par ces productions sont bien réelles.

25

La mer

La Région s'est dotée en octobre 2012 d'une Stratégie Régionale de la mer et du littoral dont l'enjeu numéro 1 est de développer l'emploi, l'économie et la formation maritime et littorale. Enjeu stratégique lorsque l'on sait que l'ensemble des emplois liés directement ou indirectement à la mer représenteraient 10 % de l'emploi salarié de la région.

Comme dans d'autres régions françaises, l'économie maritime en Provence-Alpes-Côte d'Azur hérite d'un passé récent douloureux, avec la quasi disparition dans les années 80 des grands chantiers navals et les difficultés du Port de Marseille. Les tensions autour des conflits d'usages de la bande littorale, hyper urbanisée dans notre région, ainsi que les difficultés de la pêche locale compliquent encore la construction d'une vision partagée de l'avenir maritime de la région.

Pourtant, il y a de réelles raisons d'être optimiste. Le dynamisme de filière industrielle structuré autour du Pôle Mer PACA en est une¹³. La proposition d'un axe « Renforcer la compétitivité industrielle de l'aéronautique et du naval par le développement de nouveaux véhicules de transport et de nouvelles activités » au sein du Domaine d'Activité Stratégique (DAS) « Mobilité intelligente et durable » de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) souligne également le dynamisme des acteurs de la filière régionale¹⁴.

Par ailleurs, l'éolien offshore offre de véritables opportunités industrielles pour la région, soulignées dans le cadre du DAS « transition et efficacité énergétique » de la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation.

Enfin, la réparation navale retrouve un certain dynamisme que ce soit dans le domaine industriel ou pour ce qui concerne la grande plaisance. Le secteur de la maintenance, de la réparation et des services aux bateaux de plaisance représente 250 M€ et 2500 salariés. Il est structuré autour du PRIDES « Riviera Yachting Network ».

Un environnement institutionnel riche

De nombreux sites, de nombreuses entreprises de notre région ont acquis une visibilité internationale importante. Ces implantations emblématiques, comme les activités navales à Marseille et Toulon, l'industrie à Fos, la microélectronique à Aix, l'aéronautique à Marignane,

¹³ Cf controverse « services ou Industrie »

¹⁴ Les Domaines d'Activités Stratégiques sont au cœur de ces orientations économiques et sont présentés dans la quatrième Ambition

le nucléaire à Cadarache, ou encore Sophia Antipolis sont autant de « marqueurs » de la force économique de notre région et font exister Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le concert des grandes régions européennes.

En outre, la présence en région de grands sièges sociaux d'entreprises, d'une antenne de la Banque mondiale, d'un bureau de l'ONU, d'organismes de normalisation à Sophia-Antipolis¹⁵, de l'Institut de Recherche pour le Développement, Agence des villes et territoires durables de méditerranée complètent la visibilité internationale et soulignent également la richesse de l'environnement institutionnel régional.

Par ailleurs, notre région bénéficie d'une structuration très dynamique des acteurs de l'économie, notamment autour des PRIDES, mis en place à la suite du SRDE de 2006 et du réseau « PACA Innovation », réseau régional des acteurs de l'Innovation. Elle compte 11 Pôles de compétitivités dont un mondial et deux à vocation mondiale, globalement bien évalués, de nombreux PRIDES labélisés par la Région, 3 incubateurs, un dispositif complet de valorisation et de transfert de technologie ...

Toutefois, la richesse de l'écosystème, notamment d'accompagnement à la création d'entreprises se double d'une lisibilité et d'une cohérence pas toujours suffisantes entre les différentes actions menées, ce qui rend délicat l'accès aux dispositifs pour les futurs entrepreneurs. 53 % des entreprises innovantes de notre région déclarent ne pas connaître l'offre de services et d'outils de soutien ...

CONTROVERSE 4 : UNE GRANDE REGION D'INNOVATION ?

Terre d'accueil d'ITER, d'Airbus Hélicoptère, de DCNS, de Thalès Alenia Space, ou encore de Sophia-Antipolis, Provence-Alpes-Côte d'Azur a-t-elle pour autant sa place dans le concert européen et mondial des grandes régions de l'innovation ?

La question mérite d'être posée tant notre région semble accumuler des difficultés par ailleurs rencontrées plus largement par l'économie française dans son ensemble. Sur le nombre d'ETI, les fameuses entreprises de taille intermédiaire qui devraient être le moteur de l'emploi et de l'innovation, sur le modèle allemand, Provence-Alpes-Côte d'Azur en compte 1,2 pour 1000 entreprises, ce qui est deux fois moindre qu'au niveau national. Et dans notre région, elles exportent plutôt moins que leurs consœurs nationales.

Selon l'INSEE, les PME industrielles de Provence-Alpes-Côte d'Azur innoveront moins que leurs consœurs nationales dans tous les domaines de l'innovation (procédés, organisation, marketing...) Dans les services dits technologiques, les performances moyennes de l'ensemble des entreprises innovantes masquent des déficits marqués dans quasiment tous les secteurs. Quant aux PME des services, elles ne sont performantes qu'en innovation de produits. Enfin, les PME régionales des services technologiques souffrent d'un déficit marqué

¹⁵ European Telecommunications Standards Institute et ERCIM, le Consortium Européen de Recherche en Informatique et Mathématiques

en innovation de procédés¹⁶. Ces chiffres avaient permis d'appuyer la stratégie régionale d'innovation de 2009.

Enfin, autre facteur essentiel pour pouvoir innover, la capitalisation de nos entreprises est trop faible. Le créateur reste souvent l'actionnaire majoritaire et répugne à ouvrir son capital.

27

Ces données corroborent la vision d'un territoire plutôt fragile et pour lequel les grands projets existants ne joueraient pas leur rôle de locomotive économique au-delà de leur impact direct en termes d'emplois.

Pourtant, la réalité est plus nuancée.

Si les PME et TPE sont surreprésentées, elles restent particulièrement nombreuses et dynamiques dans des domaines correspondant à des marchés stratégiques pour l'avenir : transition et efficacité énergétique, Santé, Risques-Sécurité-Sûreté, Mobilité intelligente et durable, Tourisme et Industries culturelles. Par ailleurs, il faut noter que les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur croissent nettement plus vite que leurs homologues françaises.

Tous ces marchés d'avenir répondent directement à des enjeux forts du territoire régional ce qui doit favoriser l'émergence de solutions innovantes rapidement exploitables et commercialisables, y compris localement.

Ensuite, au RIS, « Régional Innovation Scoreboard », notre région¹⁷ se classe parmi les « innovateurs suiveurs », comme c'était déjà le cas en 2009. Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne derrière l'Île-de-France, historiquement la première région française classée « leader », et désormais le territoire Centre-Est (Rhône-Alpes et Auvergne), nouvel accédant à cette catégorie¹⁸. Mais ces performances sont en progrès depuis 2007 où notre région était classée avec ses deux voisins « innovateurs modérés ».

Un des effets positifs majeurs de la politique nationale et régionale des pôles est d'avoir structuré les relations entre les entreprises et le monde de la recherche. Il faut signaler que les pôles de Provence-Alpes-Côte d'Azur se distinguent par le nombre de leurs bonnes pratiques.

¹⁶ INSEE, Les PME de Provence-Alpes-Côte d'Azur en déficit d'innovation, 2008

¹⁷ Dans ce classement, notre région est regroupée avec la Corse et Languedoc-Roussillon

¹⁸ Ce classement des régions est réalisé sur la base d'un index de l'innovation régionale construit en fonction des résultats présentés par le territoire sur chacun des indicateurs retenus, et aboutit à une répartition en quatre catégories : les meneurs de l'innovation (leader), les innovateurs suiveurs (follower), les innovateurs modérés (moderate) et les innovateurs modestes (modest).

Source : Synthèse, Tableau de bord européen Régional de l'Innovation 2012
Positionnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Méditerranée Technologies, 2013

Les 11 pôles de compétitivité de la région ont largement développé l'animation d'un écosystème d'innovation et l'activité « d'usine à projets », avec 1 367 projets collectifs de R&D labellisés par les pôles présents en région et 506 projets financés sur la période 2009-2011.

La plupart des PRIDES pôles de compétitivité de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été très actifs dans la réponse à l'appel à projets national sur les investissements d'avenir et suscitent des projets structurants qui permettront à terme un positionnement différencié de la région dans le cadre d'une « refonte » de l'économie régionale.

Notons enfin que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui compte 15% des pôles de compétitivité (11 sur 71) représentait 20% des pôles très performants (4 sur 20) et 15% des pôles performants (5 sur 35) lors de l'évaluation nationale des pôles rendue publique en juin 2012.

Une recherche publique dynamique

En matière de Recherche, Provence-Alpes-Côte d'Azur offre un tableau contrasté. Notre région est au quatrième rang des régions pour les dépenses de R&D, mais ces dépenses ont baissé de 1997 à 2006. Elles représentent 2,9 milliards d'€.

Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 8,4 % des dépenses publiques françaises de R&D. Ces dépenses correspondent à 0,95% du PIB régional, un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale. Mais le bilan est moins bon pour la recherche privée puisque les dépenses plafonnent à 1,15 % du PIB nettement en dessous de la moyenne nationale (1,44%).

27 400 personnes travaillent dans la R&D privée et publique. Des effectifs importants, parmi lesquels on dénombre plus de 17 000 chercheurs et 300 laboratoires publics de recherche. Nombreux sont ceux qui obtiennent d'excellents résultats aux évaluations de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur. Mais la multiplicité des acteurs, leur éparpillement sur le territoire, et le manque de coordination provoquent un manque de lisibilité préjudiciable à l'ensemble des acteurs.

Notre région se distingue, y compris internationalement, en astronomie, microbiologie, virologie et immunologie, mathématiques et physique. Mais c'est sur le plan des Sciences Humaines et Sociales qu'elle se distingue le plus, en particulier en Droit, économie et psychologie.

CONTROVERSE 5 : UNE REELLE DYNAMIQUE DE CREATION, DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE DES ENTREPRISES ?

Une certaine dynamique de création d'entreprises

29

En matière de créations d'entreprises, Provence-Alpes-Côte d'Azur suit globalement la moyenne des autres régions françaises, hors Ile de France. En 2012, ce sont 61 534 entreprises qui ont été créées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce chiffre était de 68 154 en 2009 et de 37 794 en 2008. L'augmentation importante entre 2009 et 2010 s'explique par la création du régime de l'auto-entreprise. En 2012, seules 16,4 % des créations ne relevaient pas d'un régime individuel ou unipersonnel, 58,6 % relèvent du régime de l'auto-entrepreneuriat.

Le bilan présenté lors des Assises de l'entrepreneuriat¹⁹ en avril 2012 a mis en valeur les chiffres suivants pour 2012 :

- 123 créations d'entreprises pour 10 000 habitants,
- 166 entreprises sont créées chaque année pour 1 000 entreprises existantes (soit un renouvellement théorique du parc tous les 6 ans).

Les quatre secteurs les plus concernés par les créations d'entreprises étaient en 2012 la construction (18% des créations, 14% du parc), le commerce de détail (13% des créations, 13% du parc), les activités scientifiques et techniques (12% des créations, 11% du parc) et les services à la personne (6% des créations, 8% du parc).

Les six secteurs en fort développement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2012, sont arts et spectacles (+ 19%), vente et réparation d'automobiles (+ 15%), industrie (+ 8 %), construction (+ 7%), information et communication, dont e-économie), (+ 7%), hébergement et restauration, (+ 6 %).

On peut donc retenir de ces chiffres que Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une réelle dynamique entrepreneuriale.

Par ailleurs, la pérennité des entreprises à 3 ans, tous secteurs confondus, est de 67% proche de la moyenne nationale hors Ile-de-France (66%).

Toutefois, le diagnostic de l'innovation réalisé en 2009 pointait un niveau de défaillance à 5 ans particulièrement élevé.

Mais cette photographie plutôt positive doit être nuancée par l'importance des créations sous le régime de l'auto-entrepreneur, qu'il semble difficile de qualifier d'entreprises, et qui

¹⁹ Analyses APCE, données INSEE

s'explique spécifiquement dans la région par l'existence d'activités saisonnières, la volonté de tester de nouveaux projets, le passage du statut de salarié à celui d'indépendant et l'utilisation de ce statut pour obtenir un revenu complémentaire.

En effet, la création d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme à l'échelle nationale ne relève pas toujours d'une réelle dynamique entrepreneuriale. Elle est souvent contrainte, et abordée comme une solution à la perte d'emploi salariée, et non comme une vocation spécifique. La plupart des aides publiques à la création relèvent principalement des politiques de traitement du chômage, alors que les meilleurs taux de survie sont constatés dans les entreprises issues de spin off des grands groupes et de celles créées par des personnes en activité lors de la création.

Plus encore, la défaillance d'entreprise est traitée en France par la voie judiciaire et les Tribunaux de Commerce. La procédure d'arrêt d'une entreprise s'apparente donc souvent à un échec sanctionné par un acte de tribunal. Cet environnement culturel et juridique n'incite guère les jeunes diplômés à créer leur entreprise.

Enfin, la création d'entreprise n'est que trop rarement l'objectif des jeunes diplômés...

La question du financement des entreprises

Largement évoquée dans le cadre des Assises de l'entrepreneuriat, la question du financement des entreprises est aujourd'hui centrale.

Les chefs d'entreprises de la région font le constat de difficultés d'accès aux financements, liées au durcissement de la réglementation du monde bancaire. Les nouvelles règles, dites Bâle III, sont destinées à sécuriser le fonctionnement du système financier. Adoptées en réaction à la crise financière de 2008, elles visent essentiellement à renforcer les fonds propres des banques et ont pour conséquence de limiter l'accès au crédit pour les PME et TPE.

Mais au-delà du système bancaire, les entreprises bénéficient en Provence-Alpes-Côte d'Azur de multiples possibilités de financement, dont certaines sont mise en œuvre directement par la Région, dans le cadre de sa compétence économique.

Dans les suites du SRDE de 2006, la Région a mis en place plusieurs régimes de fonds permettant de soutenir toutes les phases de vie d'une entreprise : la création, le développement et l'innovation, la transmission ... Ces outils étaient des prêts à taux 0 ayant pour but de faire levier sur le financement privé et bancaire.

D'autres outils de financement existent aujourd'hui, comme les prêts d'honneur, par exemple, (prêt à la personne sans fonds propres ni garantie) mis en place par le réseau des plateformes d'initiative locale. Ces associations qui maillent le territoire régional sont principalement financées par les collectivités publiques et notamment la Région.

Plus récemment, pour répondre à l'urgence de la situation des entreprises et améliorer l'efficacité de son intervention, la Région a développé de nouveaux outils d'ingénierie

financière. Ils sont destinés à renforcer les fonds propres des entreprises. « PACA INVESTISSEMENT » est un fond d'investissement dont la Région est actionnaire 100 % et qui appuie l'action des business angels et qui permet d'investir dans les PME régionales aux côtés et à parité avec des investisseurs privés.

Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs en France, il est difficile de lever des fonds d'amorçage. La Région a également initié le dispositif JEREMIE, fonds de garantie doté de 20 Me et géré par le Fonds Européen d'Investissement. Cet outil à fort levier macroéconomique vise à renforcer les investissements matériels des entreprises par une garantie de 80% sur le prêt bancaire mobilisé.

Au-delà de ces deux outils novateurs, la Région, va pleinement multiplier les possibilités offertes par la nouvelle Banque Publique d'Investissement et mettre en place un partenariat fort avec BPI France avec la mise en place d'une offre globale cohérente pour le financement des entreprises et ainsi combler « les trous dans la raquette ».

Mais le financement n'est pas le seul frein à la dynamique entrepreneuriale. Les entreprises sont nombreuses à dénoncer le maquis des aides et jugent les outils publics compliqués et illisibles. La Région, consciente de la complexité des dispositifs de financement, va également en partenariat avec la nouvelle Banque Publique d'Investissement mettre en place un système d'information permettant une meilleure lisibilité des aides.

Enfin, le financement des entreprises est aujourd'hui au cœur de multiples innovations, notamment les plates-formes de crowdfunding, outils de financements de projets, en particuliers culturels et innovants. Ces outils ont le mérite de retrouver des formes d'actionnariats populaires et participatifs et donc de favoriser une nouvelle forme de responsabilisation et d'ancrage de l'investissement individuel.

Le financement de la transmission d'entreprise est assuré notamment par la BPI.

La question de l'attractivité de la région pour les entreprises

Le dynamisme des revenus résidentiels montre que Provence-Alpes-Côte d'Azur reste une région attractive... globalement.

Mais la question de son attractivité pour les entreprises et l'entrepreneuriat est plus complexe. Certes, la manne financière des touristes et des retraités alimente tout le tissu économique de proximité : artisanat et commerce, services à la personne... Mais qu'en est-il réellement pour les entrepreneurs ? Et plus particulièrement pour l'industrie ? La situation semble nettement plus contrastée.

En matière de transports tout d'abord. C'est une constante dans toutes les réunions de concertation organisées dans le cadre du SRADDT et du SRDEII, y compris lors de la concertation directe avec les chefs d'entreprises : l'inadéquation de l'offre de transports publics en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les besoins des salariés des entreprises. Elle concerne tout particulièrement les non-cadres, dont les revenus ne permettent pas la possession d'une deuxième voiture. Avec des conséquences directes sur l'emploi et le

recrutement pour les entreprises. Ce problème semble particulièrement saillant pour le recrutement de techniciens dans l'industrie.

En matière de foncier économique ensuite, les constats réalisés dans le cadre des Fabriques du SRDE, ainsi que pendant les Assises de l'économie sont pour le moins contrastés :

32

- Des tensions importantes pour le foncier à vocation économique, exacerbées sur certains territoires (notamment dans les Bouches du Rhône, sur la zone littorale) **et pour certains types d'activités**, essentiellement la logistique-transport, les activités SEVESO, les filières de récupération ;
- Une offre d'immobilier d'entreprise avec services (pépinières, incubateurs, ...) très en deçà de notre potentiel d'accueil et une mise en péril d'un immobilier d'activités mixtes par les opérations de renouvellement urbain ;
- Une mise à mal de « l'économie dans la ville », notamment dans le contexte des opérations de renouvellement urbain ;
- Une offre existante, soit **insuffisamment qualifiée ou lisible** (réseau des zones industrielles), soit de haut niveau, les technopoles qui doivent, pour conserver leur compétitivité, continuer à moderniser leur offre et développer leur foncier ;
- Un opérateur pour la politique foncière, l'EPFR, doté de compétences et de moyens, sans vision suffisante à moyen et long termes de la stratégie économique régionale à mettre en œuvre ;
- L'importance de l'animation des systèmes d'acteurs, comme le montre certaines initiatives exemplaires (réseau ZADD animé par l'ARPE) et, pourtant, la faiblesse de la gouvernance actuelle en matière de foncier économique.

En matière de logement, enfin, la situation française est particulièrement alarmante et pèse directement sur les salaires et le pouvoir d'achat. Les prix de l'immobilier sur plusieurs territoires de la région interdisent tout développement économique endogène ou contraignent les salariés à des déplacements quotidiens extrêmes.

Ces contraintes n'empêchent toutefois pas la région de rester attractive pour les implantations internationales et les investissements étrangers : en moyenne, une cinquantaine d'entreprises étrangères s'installent chaque année dans notre région, créant 2 000 emplois ... On compte 1 740 entreprises ayant des capitaux étrangers en Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentant 72 000 emplois au total. Une attractivité renforcée par la forte accessibilité rendue possible par les grands équipements aéroportuaires et portuaires.

CONTROVERSE 6 : LA RSE, LEVIER DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES ?

La RSE un « concept-valise » à la mode pour décrire des réalités qui existent déjà ?

33

Dès les débuts du capitalisme industriel, l'entreprise a dû prendre en compte, que ce soit à l'initiative du patronat ou dans le cadre d'un dialogue social, la nécessité de soumettre les lois du marché à des contraintes qui lui étaient extérieures (droit du travail, lois anti trust ...).

En France, l'émergence d'un droit du travail et d'un système d'assurance sociale reposant sur un dialogue social institutionnalisé a marqué la volonté collective de ne pas considérer le monde de l'entreprise indépendamment de la société.

Mais au-delà des contraintes imposées par la loi, la question de la relation de l'entreprise à ses salariés et à son environnement a reçu au fil du temps des réponses différentes. Que ce soit à travers le paternalisme du capitalisme français du début du XXème siècle ou le modèle développé par Henry Ford aux Etats-Unis, de grands mouvements portant l'idée que l'entreprise, dans sa quête de profit, devait prendre en compte ses effets sur les hommes et les femmes se sont développés. Les entrepreneurs impliqués dans ces mouvements ont, tout au long du siècle précédent, agi pour l'amélioration des conditions de vie des salariés. La question de la prise en compte de l'impact de l'activité économique sur son environnement humain est donc aussi ancienne que le développement du capitalisme industriel lui-même.

La prise en compte des externalités de l'entreprise sur l'environnement naturel, son empreinte écologique, est plus tardive. Ce n'est que lors des dernières décennies du XXème siècle que l'impact de l'activité économique sur les ressources naturelles, sur la biodiversité est l'objet d'une prise de conscience. C'est à cette époque que la nature cesse d'être considérée comme un input illimité mais devient une ressource épuisable.

L'émergence du concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises au cours de la dernière décennie du XXème siècle exprime la prise en compte croissante du monde de l'entreprise de l'ensemble de ses impacts que ce soit à l'intérieur de l'entreprise, en direction de ses salariés ou vers l'extérieur sur l'environnement naturel ou les parties prenantes de l'entreprise (clients, fournisseurs, sous-traitant, citoyens...).

La particularité de la RSE réside donc d'un part dans le spectre très large qu'elle couvre et d'autre part par la conscience que l'entreprise a d'être actrice d'un écosystème. C'est en cela que les crises économique, environnementale et sociale actuelles impliquent de considérer de façon croissante l'entreprise non pas comme une entité autonome de son territoire mais bien comme un acteur, partie prenante d'un écosystème social et environnemental.

La RSE : luxe en période de crise ou levier de développement économique ?

Les entreprises doivent répondre à de nombreuses réglementations environnementales ou sociales. Ces règles sont souvent perçues comme des contraintes, comme un poids supplémentaire pesant sur l'entreprise dans un environnement de concurrence

internationale exacerbé. La RSE dans ce contexte ne constitue-t-elle pas une charge de plus, un coût pour des entreprises qui doivent faire face au quotidien, à une concurrence accrue et à une crise économique et sociale profonde ?

La RSE peut être envisagée de différentes façons, elle est aujourd'hui dans les dernières communications de la Commission européenne ou dans les orientations de l'Etat sur la question de la transition énergétique appréhendée à travers l'impact qu'elle a sur l'innovation et l'efficacité économique. **Le développement de la RSE repose aujourd'hui sur la conviction que c'est par la qualité et l'innovation et non pas seulement par les coûts, que nos entreprises relèveront le défi de la concurrence internationale.**

Le pari qui a été fait jusqu'à présent dans les politiques régionales est de considérer la RSE non comme un coût supplémentaire pour les entreprises mais bien comme un **levier de croissance**.

La sortie de crise se fera par l'innovation. La RSE peut être un facteur d'innovation fort. En ce sens, la RSE appliquée aux TPE et PME constitue un levier de développement au service d'une compétitivité à long terme de l'activité économique régionale.

La RSE permet une efficacité collective

Si les entreprises d'un territoire intègrent les principes de la RSE dans leur stratégie, cela signifie qu'elles seront attentives aux questions relevant de la protection de l'environnement, du dialogue social, du dialogue avec les parties prenantes et à une meilleure intégration dans l'économie locale.

Tous ces éléments contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans notre région. Plus les entreprises qui adoptent cette démarche et cette vision seront nombreuses, plus l'effet de levier jouera, plus les territoires de la région seront attractifs humainement et économiquement.

Lorsqu'une région offre une bonne qualité de vie, lorsque les filières sont dynamiques, avec un écosystème qui fonctionne bien, cela se traduit par des entreprises qui se développent et par des implantations de nouvelles entreprises. Et donc par des emplois.

La RSE illustre un changement de paradigme quant à la place de l'entreprise dans la société, l'entreprise n'est plus une entité disjointe de celle-ci, guidée par une rationalité économique hermétique aux valeurs et aux intérêts de son environnement humain.

Elle est, elle doit être, partie prenante de son écosystème : c'est-à-dire des entreprises partenaires (sous-traitants, fournisseurs, donneurs d'ordres), des clients, des riverains et du territoire. Comme le dit justement le sociologue de l'entreprise Renaud Sainsaulieu, l'entreprise est devenue une « affaire de société ». La RSE permet ainsi de réaliser un autre objectif majeur de la politique économique régionale qui est de réconcilier citoyen et entreprise.

5. CINQ AMBITIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL

35

AMBITION 1 : DYNAMISER L'INDUSTRIE ET L'ACTIVITE PRODUCTIVE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE

Les politiques industrielles mises en œuvre à la fin de la seconde guerre mondiale, souvent d'inspiration colbertiste, sont fortement contestées depuis les années 80, au nom de la défense d'une libre concurrence. Les récentes crises montrent pourtant que les pays qui mènent des politiques industrielles volontaristes s'en sortent mieux que ceux qui laissent aux seules lois du marché la dynamique de spécialisation de leur économie.

C'est notamment en se spécialisant, souvent par défaut de stratégie, à l'excès dans les services domestiques non exportables, dans le bâtiment et dans la construction que l'Espagne et la Grèce se sont mis dans des situations particulièrement dramatiques avec la récente crise financière. Un constat qui peut également être fait dans une certaine mesure pour la Grande Bretagne.

Une vision erronée pourrait être de considérer que le monde « post-industriel » dans lequel nous sommes inscrits depuis les années 80 et la révolution de la société de l'information pourrait être un monde sans objet, sans production physique. En réalité, la production de biens physiques continue de croître mais la plus-value se déplace de la fabrication elle-même aux activités de conception et de vente. Et bon nombre de services à valeur ajoutée n'existent qu'en appui de la commercialisation de biens physiques.

Mise en parallèle avec la mondialisation, cette évolution a des conséquences considérables sur l'organisation des chaînes de valeur. Aux entreprises verticales et intégrées se substituent aujourd'hui des structures qui externalisent une grande partie de leurs services, y compris des fonctions stratégiques comme la recherche (exemple de l'industrie pharmaceutique). Le contrôle hiérarchique est remplacé par un contrôle capitalistique, financier et par une gestion par contrats.

Pourquoi défendre l'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Comme cela a été indiqué dans la controverse ci-dessus, il ne faut pas négliger le rôle des services dans la création de valeur, ni le fait que leur qualité conditionne pour une bonne part la qualité des produits de l'industrie. L'industrie elle-même est une grande consommatrice de services : elle exerce un très fort effet d'entraînement. L'effet levier des activités industrielles est plus élevé que celui des activités de services²⁰. Pour un euro de production, l'industrie consomme 0.70 euros de produits intermédiaires, contre 0.4 pour les services.

²⁰ « La France, puissance industrielle », Rapport DATAR.

C'est pourquoi dans le cadre de ces orientations économiques, la Région fait le choix de ne pas laisser le territoire régional se « tertiariser » et se « résidentiariser ».

La Région fait le choix, notamment à travers les orientations de la Stratégie Régionale d'Innovation, d'accompagner les démarches de l'Etat sur les différentes filières d'avenir.

36

Toutefois, l'approche filière, tout en ayant le mérite d'interroger les handicaps structurels de certains domaines d'activités peu organisés, reste trop restrictive pour répondre aux marchés d'avenir souvent par nature très transversaux et mobilisant pour la plupart des technologies génériques comme le numérique.

L'expérience des pôles de compétitivité permet de renouveler l'approche traditionnelle et rend possible les croisements inter-filières. Les Contrats de performances 2013-2018 identifient clairement l'enjeu du passage d'une logique « d'usine à projets de R&D » à une « usine à produits d'avenir » en prenant en compte les marchés d'avenir et les technologies clés.

Les PRIDES contribuent à l'ingénierie de croissance des TPE et des PME régionales pour les aider à devenir les ETI de demain. Ils contribuent donc à la croissance des entreprises et au développement de l'emploi, à travers un accompagnement global des entreprises directement ou en subsidiarité, avec une action particulière en direction des PME et ETI à fort potentiel et en privilégiant une « approche marché ».

C'est pourquoi la Région fait le choix, dans le cadre de ses orientations économiques, de mobiliser plusieurs leviers complémentaires et transversaux avec l'objectif de maintenir à son niveau actuel l'activité industrielle et productive :

- La mise en place de systèmes productifs éco-efficients
- La conquête de marchés d'avenir
- Un aménagement économique équilibré
- La mobilisation des technologies de l'information

FACILITER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME PRODUCTIF REGIONAL « ECO-EFFICIENT »

Les contraintes prévisibles imposent le développement de systèmes de production « éco-efficients » qui tiennent compte de la tendance à la hausse du coût des matières premières et de l'énergie ainsi que de la maîtrise des émissions polluantes. Ces évolutions peuvent avoir un impact profond sur l'équilibre économique des entreprises industrielles.

Amélioration de l'efficacité énergétique, développement du recyclage, récupération d'énergie, diversification des sources et stockage du CO2 sont des pistes qui peuvent être suivies par les industries pour répondre aux enjeux d'une économie bas carbone. **Il faut donc développer les opportunités offertes par l'économie circulaire, l'écologie industrielle.**

37

La Région s'inscrit ainsi dans les perspectives ouvertes par le prospectiviste J. Rifkin lorsqu'il parle de « troisième révolution industrielle ». Ce changement rapide et structurel du fonctionnement socio-économique s'appuie sur la convergence de technologies numériques issues de la « société de l'information » et sur le développement des énergies renouvelables. Le modèle proposé par J. Rifkin dessine un schéma de production et de distribution d'énergie décentralisé, ancré sur les territoires, fondé sur une multitude de producteurs d'énergie renouvelables. Son modèle répond à la fois aux enjeux du dérèglement climatique et à ceux du développement des emplois verts.

CONQUERIR DES MARCHES D'AVENIRS

Renforcer la performance économique des entreprises suppose également de s'engager sur des marchés d'avenir susceptibles de porter dans les prochaines périodes l'essentiel de la demande solvable sociale et sociétale.

Quatre grandes tendances se dessinent et permettent d'anticiper la demande :

- la nécessaire transition écologique : la lutte contre les dérèglements climatiques et l'économie des ressources doit être un levier d'un nouveau modèle de croissance, sur les schémas proposés par J. Rifkin ;
- les évolutions sociodémographiques et notamment le vieillissement de la population, mais encore la demande de services en milieu rural ou la demande en alimentation bio, ... ;
- la concentration urbaine et, en lien, le besoin de traiter avec plus de soin les usagers de la ville, par les industries du « métabolisme urbain » qui couvrent un large spectre allant des industries culturelles, aux transports et logistiques industrielle et urbaine, à la gestion des déchets, à l'habitat, etc....
- l'économie de la fonctionnalité qui désigne le fait de ne plus commercialiser un bien, mais de le mettre à disposition moyennant facturation à l'usage.

S'il est impossible de définir sans incertitude quels sont les produits, technologies ou services qui se développeront dans les prochaines décennies, nous pouvons donc identifier certains des besoins auxquels ils devront répondre : changement climatique, économie des ressources naturelles et transition énergétique, vieillissement de la population et évolutions des besoins sociaux, renouvellement urbain et ville durable...

Pour y répondre, **la stratégie principale de la Région est de privilégier cinq Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)**, en cohérence avec la stratégie européenne et les orientations du PO-FEDER : Transition énergétique et efficacité énergétique, Risques-sécurité-sureté, Santé-alimentation, Mobilité intelligente et durable, Industries culturelles-tourisme-contenus numériques. Ces DAS seront au cœur de la Stratégie Régionale d'Innovation et ont vocation à irriguer, à terme, l'ensemble de la politique régionale (cf. Ambition 4).

En complément, la Région **favorisera le développement de filières industrielles nouvelles** sur le territoire, en particulier lorsqu'elles s'appuient sur des compétences et ressources existantes (ou proches) ou lorsque des débouchés existent localement. C'est à travers une approche de ce type qu'elle s'est impliquée dans l'étude du développement **d'une activité de la déconstruction navale en Provence-Alpes – Côte d'Azur**.

FAVORISER UN AMENAGEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE

Du côté de l'offre foncière, la région Provence Alpes Côte d'Azur a dédié, entre 1990 et 2006, une trop faible part de sa consommation foncière aux activités économiques. La faible densité des espaces économiques régionaux ne peut être imputée qu'à la marge aux locaux industriels qui ne représentent que 20% de la production totale. Le foncier à destination de l'économie est fortement « préempté » par des activités endogènes de type commerces, hôtelleries et bureaux.

Plusieurs explications peuvent être avancées et notamment la plus grande facilité pour les responsables locaux à dédier du foncier sur du résidentiel ou du tertiaire, les autres activités économiques nécessitant la mise en place d'infrastructures et équipements plus importants (sécurité, logistique en terme d'accès au numériques...). De plus les activités économiques au regard de la densité de population doivent coexister avec l'économie résidentielle ce qui peut créer des tensions sociales importantes sur un territoire.

L'analyse de la production immobilière sur la décennie 2000-2010 fait d'ailleurs état d'une diminution structurelle de la production de locaux industriels par rapport au reste des constructions économiques et commerciales (commerce, bureaux, locaux publics).

Par ailleurs, on constate une forte demande d'implantation d'entreprises exogènes, mais le territoire ne peut pas toujours y répondre du fait du manque de foncier disponible. Parallèlement une étude en cours sur l'attractivité des technopôles régionaux démontrent que plus de 50% des entreprises implantées sur ces technopoles souhaitent quitter la Région par manque de possibilité d'extension, d'infrastructures de transport adaptées, et d'enclavement de leurs activités.

La Région, via l'actualisation de ses orientations stratégiques, entend participer à la recherche de compromis pour solutionner les conflits d'usages entre les territoires à vocation économique et ceux à vocation résidentielle, et permettre de répondre à la demande de foncier et d'immobilier d'activité de manière efficiente (densification, réhabilitation...).

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE, OUTILS STRUCTURANT DES MUTATIONS

Les investissements dans l'appareil de production ne peuvent pas être différés éternellement, au risque de compromettre la viabilité des entreprises. Ils étaient au point mort depuis la crise de 2008, mais ils constitueront probablement le principal moteur de la reprise qui s'annonce.

Ce besoin en investissements est par ailleurs fortement renforcé par la généralisation des dernières évolutions technologiques, pour la plupart issues directement ou indirectement des technologies de l'information, et que les entreprises se doivent d'intégrer dans leur fonctionnement pour rester compétitives.

Des investissements dont doit donc pouvoir profiter la filière des industries numériques de notre région.

En effet, le numérique est la première des technologies clés²¹ à même d'irriguer l'ensemble du tissu économique régional. Elle se trouve en effet au cœur de l'innovation de plusieurs autres filières régionales importantes comme le BTP, le tourisme, la logistique ou encore les biotechnologies.

De nombreux secteurs économiques très présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent donc voir leur croissance décuplée par les nouvelles technologies. Il est également au cœur de nombreuses solutions dédiées à la transition énergétique, comme les « Smart Grids²² ».

Les pôles Capénergies et SCS sont positionnés sur la thématique des « smart grids » au niveau national, à travers une convention avec les pôles de compétitivité Advancity, Alsace Energivie, Derbi, Minalogic, S2E2, Systematic, et Tenerrdis, qui permet de mettre en valeur les spécificités de chaque territoire et de promouvoir les mutualisations à l'échelle de la « chaîne de valeur »²³.

Ce constat est d'autant plus vrai qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la filière se hausse à un niveau mondial sur sept technologies clés des TIC (microélectronique, objets communicants, sécurité holistique, optoélectronique, logiciels embarqués, 3D, réseaux sans fils). Et au niveau national sur 8 autres : virtualisation et informatique en nuages, réseaux haut débit mobiles et optiques, exploitation des données, portail, collaboration et communications, calcul intensif ;

²¹ « Key Enabling Technologies » identifiées par la Commission européenne pour l'avenir industriel de l'Europe.

²² « Réseau électrique intelligent ». Il s'agit de modifier la configuration des réseaux de distribution d'électricité afin de minimiser les pertes en lignes, de permettre l'insertion de nombreuses petites unités de production d'énergie renouvelable et de faciliter l'alignement de la production sur la consommation.

²³ « Une chaîne de valeur, ou une filière, peut être définie comme un ensemble de produits (biens ou services) et de producteurs concourant à la desserte d'un marché. » Wikipédia.

ingénierie de systèmes complexe, interface Homme-Machine, numérisation de contenus²⁴. Les pôles Optitec et SCS sont tout particulièrement concernés.

A l'échelle française, « Internet devrait même contribuer à près du quart de la croissance française, et représenter à lui seul 5,5 % du PIB à horizon 2015. Cette contribution de l'Internet à l'économie provient pour les trois quarts des gains de productivité réalisés par les entreprises « traditionnelles », par opposition aux sociétés dont l'activité est indissociable de l'Internet (« pure players »). À titre d'exemple, les PME qui utilisent le web de façon intensive croissent, en moyenne, deux fois plus vite que les autres²⁵. » Dans notre région, le numérique représenterait déjà 11 % du PIB régional.

Il paraît donc nécessaire, à travers la mobilisation des outils d'accompagnement et de financement, de favoriser le développement et la maîtrise de l'usage des technologies de l'information dans l'ensemble du tissu économique régional.

AMBITION 2 : AFFIRMER LES VALEURS DE SOLIDARITE ET DE RESPONSABILITE DE L'ECONOMIE REGIONALE

UNE POLITIQUE DE LA RSE, VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE RECONCILIATION DES ENTREPRISES ET DES CITOYENS

La crise du capitalisme financiarisé a été un élément important ayant contribué à la diffusion de la RSE dans le monde économique, social et politique. La RSE est depuis plusieurs années l'objet d'une préoccupation et d'une visibilité croissante dans le monde de l'entreprise. Cette thématique fait l'objet d'un traitement régulier dans la presse économique et des entreprises de plus en plus nombreuses l'intègrent dans leur fonctionnement et leurs projets de développement.

Le monde financier montre également un intérêt grandissant pour ce sujet notamment à travers le développement de fonds d'investissements éthiques, d'indices boursiers socialement responsables. Enfin des institutions internationales telles que l'OCDE ou la commission européenne émettent régulièrement des avis et des recommandations sur ce sujet.

La RSE fait aujourd'hui l'objet d'une définition stabilisée, reprise dans l'architecture de la norme AFNOR **ISO 26000**. La Région appréhende ainsi la RSE notamment à travers les questions relatives à la qualité du travail, à l'impact de l'activité économique sur l'environnement, à l'ancrage territorial des entreprises, de la gouvernance ou encore des pratiques économiques de l'entreprise (relation clients / fournisseurs, sous-traitants).

²⁴ MDER, Panorama TIC

²⁵ L'économie Numérique, cahier du FSI, juin 2012.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises **contribue à rapprocher les citoyens et leurs entreprises**. En effet, la RSE repose sur le principe d'un dialogue et d'une prise en compte par l'entreprise de ses parties prenantes. Celles-ci sont autant les autres entreprises du tissu économique local, que les citoyens ou les collectivités du territoire de l'entreprise. L'entreprise dans cette perspective n'est plus une entité autonome, simplement localisée, hébergée sur un site mais bien un acteur de son territoire, de son développement économique et social, elle se préoccupe de la défense de ses atouts et de ses richesses naturelles.

LES GRANDS LEVIERS D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE LA RSE

La Région a mis en œuvre dans le cadre du précédent SRDE une politique de soutien à la RSE, qui a permis notamment de promouvoir, auprès du monde économique, les principes de la RSE et d'accompagner l'émergence et la diffusion d'expérimentations innovantes

Après cette phase où l'expérimentation tenait une place importante, l'ambition de la Région est aujourd'hui de permettre l'impulsion d'une politique plus structurante permettant une massification de l'intervention régionale en matière de RSE. Ainsi, la politique régionale en matière de RSE n'a pas vocation à **se substituer aux initiatives privées ou publiques existantes mais bien de porter, à travers son chef de filât en matière économique, une structuration et une coordination de l'écosystème de la RSE**, appuyer les entreprises pour lesquelles l'aide publique est nécessaire à l'intégration de la RSE.

Ce rôle de la Région se décline selon trois grands objectifs :

- Assurer en partenariat la construction d'un contexte institutionnel et culturel favorable au développement de la RSE auprès des entreprises et des citoyens de notre région.

Le constat peut être fait que malgré une richesse indéniable d'initiatives ou d'acteurs de la RSE, **notre région est encore marquée par une faible coordination institutionnelle sur la question de la RSE**. La Région a vocation à s'attacher, de façon partenariale, à l'animation institutionnelle des politiques publiques conduites dans notre Région.

L'efficacité de l'action publique et la réalisation de l'objectif de massification de notre politique en matière de RSE repose notamment sur une articulation fine des différentes actions publiques menées sur cette thématique. Ainsi, c'est en établissant des partenariats opérationnels avec les autres grands acteurs publics en charge de l'économie, les organismes consulaires, l'Etat, les agences en charge de l'énergie ou les grands EPCI que nous pourrions conduire une politique de la RSE à la hauteur de nos ambitions.

Cette dynamique partenariale doit également associer l'ensemble des parties prenantes, à travers les partenaires sociaux, les acteurs économiques et leurs représentants, le monde associatif et les citoyens. La Région doit sur cette thématique se doter d'outils de pilotage permettant le suivi au « fil de l'eau » et la co-construction avec ses parties prenantes (entreprises, citoyens, partenaires sociaux...) de sa politique de soutien à la RSE. Les PRIDES renforcent la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire.

- Contribuer par ses commandes et à travers ses politiques énergétiques ou économiques à l'accompagnement des entreprises sur des parcours RSE et au développement de l'achat responsable.

Dans le cadre de ses politiques économiques ou énergétiques la Région a pour ambition de soutenir la diffusion de la RSE. Cette diffusion passe par le recours à **la notion de parcours**. Cette notion de parcours et de déclinaisons en différentes étapes permet d'intégrer les besoins des entreprises quel que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur niveau d'avancement en matière de RSE. L'ambition de la Région est de pouvoir apporter sur la question de la RSE des réponses adaptées à l'ensemble des acteurs. **La construction d'une offre de service en étapes de parcours, permet de renforcer l'engagement des entreprises** dans une intégration croissante de la RSE mais aussi de mieux articuler la collaboration entre les partenaires institutionnels dans le domaine de la RSE et ainsi éviter les financements croisés ou redondants sur cette thématique.

La politique régionale de RSE en direction des entreprises doit être complétée par une action **de développement de l'achat public et de la consommation responsables**. En effet, la prise en compte large de la question de la RSE implique un traitement des pratiques économiques de l'ensemble des parties prenantes (producteurs, clients, acheteurs publics).

Ainsi, la diffusion de la RSE repose notamment sur un travail de conviction et de pédagogie mené en direction des entreprises et des citoyens, une évolution des mentalités et des comportements des citoyens sur la question du développement durable. C'est par des actions éducatives, le développement d'initiatives permettant la diffusion de la consommation responsable et un travail sur la question de l'achat public responsable qu'une politique de la demande pourra être élaborée.

- Soutenir la diffusion et la promotion des initiatives innovantes conduites sur cette thématique.

RENDRE LES ENTREPRISES PLUS COMPETITIVES PAR LA RSE

Notre politique régionale de RSE repose sur le primat accordé à la prise en compte de l'efficacité économique. La question que se pose la Région en amont de tout soutien à l'économie responsable est en quoi l'action mise en œuvre contribuera à aider l'entreprise à maîtriser ses dépenses ou à la rendre plus efficace dans l'accès à de nouveaux marchés.

Dans les politiques régionales, la RSE est donc traitée comme une opportunité de développement pour les entreprises des territoires, car elle permet :

- **l'anticipation des évolutions du marché** liées par exemple à la pénurie de certaines matières premières,
- **la rencontre des attentes de plus en plus exigeantes des clients** sur le plan environnemental. C'est en ayant des réflexions sur l'environnement, sur le cycle de vie des objets que l'on anticipe les besoins des clients et que l'on invente de nouveaux produits. La RSE anticipe les évolutions du marché parce qu'elle pose un regard différent et appréhende l'avenir autrement,
- **l'anticipation des évolutions législatives** et rend ainsi le chef d'entreprise plus sensible à son environnement naturel et humain. En lui permettant de gérer ses risques, il est moins fragile face aux changements de lois et aux secousses de l'environnement économique dans lequel il évolue,
- **l'élévation de la performance de l'entreprise à travers un management des Ressources humaines** plus efficient et une amélioration des conditions de travail. Elle invente d'autres manières de manager et de prendre en compte le salarié. En l'associant, elle le rend plus responsable, plus impliqué. En cela la RSE complète parfaitement le dialogue social propre au monde de l'entreprise,
- **la baisse de la facture énergétique des entreprises.** Un des enjeux essentiels pour notre économie passe par la réponse aux besoins en énergie en optimisant et réduisant les consommations dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Dans ce contexte, l'Europe et la France ont choisi un cursus de transition énergétique réduisant l'impact environnemental, appliqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et par le plan climat régional voté en décembre 2013. La question des flux énergétiques constitue une des dimensions de la RSE, le coût, la sécurité d'approvisionnement et l'efficacité constituent des dimensions importantes de notre politique dans ce domaine.

LA RSE VECTEUR D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DE COMPETITIVITE COLLECTIVE

La question de la RSE permet d'envisager l'entreprise du point de vue de sa performance individuelle sur le marché mais également de celui de son écosystème.

La compétitivité est une affaire individuelle mais également collective. Les relations qu'une entreprise entretient avec ses sous-traitants, ses fournisseurs, ses clients, la façon dont elle s'intègre dans son environnement naturel et humain peut également être un vecteur de compétitivité collective.

Agir pour le développement de la compétitivité par la RSE c'est donc aussi agir sur l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise, que ce soit à travers la montée en responsabilité des zones d'implantation d'entreprise, ou sur un renforcement de la qualité des relations d'une entreprise avec ses parties prenantes économiques ou ses clients.

La Région, dans ses politiques économiques à travers les PRIDES notamment, **affirme le principe que la solidarité, la coopération interentreprises est un vecteur de succès et de développement.** L'accompagnement des entreprises adhérentes des PRIDES à la RSE constitue d'ailleurs un des leviers de croissance utilisés par les pôles pour offrir des opportunités nouvelles de développement aux entreprises de nos territoires. La Région a, à cet égard, intégré le renforcement de la RSE comme un des enjeux du nouvel appel à projet PRIDES 2014-2018, comme elle l'avait déjà fait fin 2012 par un plan RSE inscrit le Schéma Régional de Développement Touristique.

Les politiques régionales ciblent également l'entreprise à travers les relations qu'elle entretient avec son environnement économique par les dispositifs ayant pour objet le soutien à l'économie circulaire ou à l'écologie industrielle. L'ambition de la Région est de promouvoir, conjointement aux aides apportées individuellement aux entreprises, une montée en responsabilité du tissu économique et de son écosystème.

L'attractivité des territoires de notre région repose sur la qualité des relations des parties prenantes de son tissu économique et de son intégration sur le territoire et la Région a vocation à agir sur ces différentes dimensions.

LE CHANGEMENT D'ECHELLE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

L'ESS est un champ particulièrement dynamique dans notre région. Elle représente 13,6 % de l'emploi privé.

Dans le cadre de ces orientations stratégiques, la Région réaffirme sa vision d'une Economie Sociale et Solidaire en tant qu'économie à part entière, champs vecteur de modèles entrepreneuriaux alternatifs viables.

La Région fait le pari d'un décloisonnement de l'économie capitalistique et de l'Economie Sociale et Solidaire et d'une large diffusion des principes et valeurs qu'elle porte.

Ainsi, dans la continuité de l'esprit qui l'anime depuis plus de 10 ans, l'action économique régionale se doit également de soutenir le développement des entreprises qui ont fait le choix, dans leurs statuts comme dans leurs pratiques, de concilier efficacité économique et intérêt général.

45

Réaffirmant avec force la volonté de ne pas enfermer l'ESS dans ses seules vertus de réparation sociale, la Région entendra donc en appuyer le développement entrepreneurial et le changement d'échelle, autour de **quelques priorités fortes telles que le renforcement et le développement de son capital humain, de son rapport au marché, et de sa capacité d'innovation.**

UNE ECONOMIE RESPONSABLE QUI PRESERVE LE CADRE DE VIE ET LA RICHESSE NATURELLE DE SES TERRITOIRES

Notre région dispose de la plus grande biodiversité des régions métropolitaines françaises, mais cette richesse peut être menacée par un développement économique et un aménagement qui n'intègrent pas la question de la préservation de l'environnement naturel dans toute sa diversité et ni celle du cadre de vie des hommes et des femmes de notre région.

Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie impliquent une prise en compte, dans nos politiques économiques, du territoire dans sa composante naturelle et humaine. Celui-ci ne peut plus être simplement appréhendé comme le simple support d'une activité économique mais comme un espace où prise en compte de l'activité économique, qualité de vie des riverains et biodiversité s'articulent en un juste équilibre.

Dans ce sens, la Région a pour ambition de soutenir et de valoriser, dans ses politiques économiques, les pratiques exemplaires en matière de respect de l'environnement. Cette ambition doit pouvoir permettre la mise en œuvre de nouveaux produits et l'accès à de nouveaux marchés. La politique régionale développée en direction du bâtiment durable constitue un bon exemple de ce type d'actions.

AMBITION 3 : VALORISER NOS RESSOURCES, NOS COMPETENCES ET NOS SPECIFICITES

Il s'agit, à travers cette ambition, de systématiser la valorisation des ressources des territoires de notre région, notamment en faisant des questions environnementales une opportunité économique réelle à l'échelle locale.

46

L'ÉMERGENCE DE FILIERES LOCALES DANS L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le succès des Assises de l'économie de proximité organisées en septembre 2013 dans le cadre de la préparation de ces orientations, est une preuve du dynamisme des territoires en matière de développement économique, de création de valeur et de culture entrepreneuriale.

Cette économie de proximité se caractérise d'abord par un « *mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Son objectif est d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent et pour eux. Elle se définit ensuite par son rapport au développement local. Regroupant sur un territoire des acteurs économiques qui coordonnent leurs activités, elle crée des aménités qui facilitent l'action collective. Elle est également source d'emplois induits et renforce la vitalité du territoire ; mais si les petites entreprises indépendantes font majoritairement partie de l'économie de proximité, elles ne sont pas les seules ; dès lors qu'elles ont un ancrage fort, de grandes entreprises peuvent aussi contribuer au développement territorial* »²⁶.

En termes économiques, l'enjeu pour des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur fortement résidentiels est de savoir mobiliser localement les revenus pour constituer un tissu économique local dynamique et innovant, répondant en premier lieu aux besoins des populations : bâtiment, commerce, tourisme, artisanat ...

Dans plusieurs secteurs de cette économie de proximité, le développement des activités en lien avec les enjeux du développement durable sont en deçà des potentiels. Il est donc question de promouvoir et soutenir l'émergence et la structuration de filières « durables » complémentaires ou alternatives aux filières traditionnelles : maisons Bois, énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, solaire thermique, éolien), matériaux « bio-sourcés »...

Il ressort de la table ronde organisée dans le cadre des Assises de l'économie de proximité que l'émergence de ces filières d'avenir, profondément ancrées dans les ressources de nos territoires, passe notamment par la capacité des acteurs du développement à construire des structures de gouvernance locales pérennes et efficaces, permettant de mutualiser toutes

²⁶ Rapport du Conseil Économique Social et Environnemental d'octobre 2010 sur l'économie de proximité

les énergies nécessaires pour les mettre au service des projets. La Région accompagnera donc l'émergence et la structuration de ces mécaniques de gouvernance et de mutualisation.

LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE

47

Le secteur agricole de notre région est en profonde mutation en premier lieu sur le plan de la taille des exploitations et du renouvellement de ses actifs. Le nombre d'exploitations diminue et leur surface augmente ... A l'exception notable de la reprise de petites exploitations par des néo-ruraux visant des marchés de niches.

Il doit faire face à trois niveaux de défis : son positionnement géographique qui le met en concurrence directe avec des pays à bas coûts de main d'œuvre, la pression sur le foncier agricole et l'augmentation du prix « des matières premières » : eau, engrais, énergie...

Enfin, il doit s'adapter à un cadre réglementaire en évolution permanente et répondre à des enjeux stratégiques liés à la transition écologique : agriculture bas-carbone, performance énergétique, préservation de la biodiversité et gestion raisonnable de la ressource en eau.

Face à de telles contraintes, notre agriculture régionale s'adapte par la mise en valeur de productions locales, de qualité, et par la diversification des sources de revenus (tourisme, distribution, circuits courts).

Mais c'est à travers la notion de gouvernance alimentaire territoriale que les enjeux du développement de l'agriculture régionale pourraient être appréhendés. Avec l'idée sous-jacente que le développement de l'agriculture en tant que secteur économique, doit s'intégrer dans un cadre large englobant enjeux environnementaux, santé publique, nutrition ou encore culture et identité des territoires.

COMPETENCES, RESSOURCES HUMAINES ET CAPITAL SOCIAL

En complément de sa compétence en matière de formation professionnelle et à travers sa compétence de chef de file du développement économique, la Région entend agir sur son territoire pour favoriser l'accès des entreprises à l'expertise et aux compétences adaptées.

Plusieurs axes de travail ont été évoqués dans le cadre des réunions de concertation.

Le premier concerne la **"fonction d'appariement"**, c'est-à-dire la capacité de l'écosystème d'accompagnement à effectivement faciliter la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Le constat partagé par les participants des Assises est qu'il y a de réelles marges de progrès dans la mobilisation collective autour de cette fonction d'appariement, dans le cadre de la compétence économique de la Région, en complément des missions du service public de l'emploi.

Ce premier point peut-être traité notamment par l'intermédiaire de l'action des PRIDES en matière de compétences et de RH, par la mutualisation de ressources ainsi que par un travail spécifique avec certains acteurs de l'emploi comme Pôle Emploi, l'APEC et l'AGEFIPH, ou encore les plateformes d'insertion des universités pour les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Les PRIDES identifient et anticipent les besoins en compétences des entreprises en fédérant les acteurs de la formation initiale et continue. Ils expérimentent donc des démarches permettant un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi avec les intermédiaires de l'emploi.

En complément, afin de favoriser une meilleure visibilité des offres d'emploi, la Région pourrait proposer des outils numériques de « sourcing » innovants en lien avec les grandes bases de données déjà existantes et les acteurs privés, éventuellement dans une logique de libération des données publiques.

On retrouve au niveau de l'offre de stages les mêmes difficultés que pour la diffusion des offres d'emploi. Les outils innovants pourraient donc être adaptés aux offres de stages.

Par ailleurs, comme cela a été souligné par de nombreux participants des Assises, la fonction RH est l'une des moins développée dans les TPE et PME. Elle est pourtant stratégique, à la fois pour le développement de l'entreprise et pour la lutte contre le chômage.

Toujours dans le cadre de sa compétence économique, la Région proposera donc à ses partenaires de favoriser le développement d'outils de mutualisation de la fonction RH, à l'échelle d'un territoire ou d'une filière, ou encore la mise en œuvre de dispositifs favorisant l'intégration, au sein des entreprises, de compétences nouvelles et innovantes.

Plus largement, elle engagera des démarches destinées à favoriser le développement des groupements d'employeurs, des coopératives d'activités, ou de toutes autres formes de mutualisation permettant à la fois de maintenir dans le régime salarié des professionnels qui en seraient exclus et de faciliter l'accès à des compétences et expertises mutualisées pour les entreprises.

Outre les responsables administratifs et financiers - la toute première fonction que les PME ont accepté de partager - d'autres compétences sont actuellement recherchées par les PME, celles d'experts qualité, achats ou encore gestion de la chaîne logistique. Elles pourraient elles aussi faire l'objet de démarches de mutualisation.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Avec la mise en place d'un Fond d'Intervention pour l'Innovation Sociale (IRIS), mutualisé avec les partenaires sociaux, les fonds européens et l'Etat, la Région avait pour objectif dès 2009 de favoriser une véritable continuité professionnelle des parcours des actifs. Ce choix stratégique a été inscrit comme une orientation du Contrat Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

Cette volonté de la Région et de ses partenaires s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle de certains territoires ou de certaines filières, en lien avec les PRIDES.

Dans le cadre de ces orientations économiques, la Région considère que les actions de sensibilisation à la GPEC (sectorielle, interprofessionnelle et territoriale ou sur les périmètres de plusieurs filières DAS) déjà menées doivent former un socle de base pour le déploiement d'actions plus opérationnelles à destination des entreprises.

L'approche GPEC / Filière pourrait être déclinée de façon plus systématique sur l'ensemble des PRIDES tout en développant avec les Pôles les outils nécessaires à une appropriation par les chefs d'entreprises. L'objectif étant d'optimiser l'appariement et le partage de la « demande de compétences », à court et moyen termes.

Enfin, toujours en matière de GPEC, les industries régionales et les grandes sociétés de service mobilisent une part importante de sous-traitance. L'amélioration des conditions de travail et de la compétitivité des sous-traitants nécessitent de déployer des actions collectives pour construire un espace de dialogue sur l'ensemble de la chaîne de valeur impliquant à la fois ces donneurs d'ordre et leurs sous-traitants.

La formation professionnelle

Le principal pilier de l'action de la Région en matière de développement des compétences et qualifications est constitué par la compétence obligatoire de la Région sur le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emplois (jeunes et adultes).

La construction de l'offre de formation régionale est réalisée pour partie à l'échelle des territoires, en cohérence avec la demande sociale et la demande économique. L'offre de formation s'appuie également sur une programmation régionale mise en œuvre plus particulièrement dans le cadre d'un marché important avec l'AFPA.

Dans le cadre de ces orientations économiques, le lien avec la formation professionnelle se fera notamment à travers la formalisation des grands projets, tels que proposés ci-dessous. Plus largement, la Région favorisera les rapprochements entre Ecoles, Universités et PRIDES, au-delà des expériences des quelques PRIDES moteurs.

Le dialogue social

Le constat réalisé dans le cadre du Pacte pour la Compétitivité de l'Industrie Française est sans appel : « le dialogue social en France éprouve de réelles difficultés à aborder suffisamment tôt les problèmes liés aux bouleversements que connaissent les entreprises et leur environnement ». La qualité du dialogue social est pourtant un point essentiel pour la compétitivité des entreprises et de territoires. La Région soutiendra des initiatives innovantes permettant de dynamiser le dialogue social.

LES GRANDS PROJETS, LES TERRITOIRES A ENJEUX

Le SRDEII introduit dans le champ de la compétence économique la notion clé de « **Grand Projet Régional** » : un projet emblématique dans les domaines du développement économique, de l'innovation, recouvrant des enjeux importants en matière de foncier (logement et économique), de transport, sur un marché en devenir, de niveau international, engendrant des retombées économiques et sociales importantes et mobilisant une gouvernance élargie.

La caractérisation des « grands projets » repose donc sur un faisceau de contraintes et d'opportunités :

- La nécessité de le traiter à travers une conduite de projet transversale mobilisant plusieurs champs de l'action de la Région (transports, formation, économie, foncier...),
- l'utilisation de plusieurs types de leviers d'action : financement direct, gouvernance, pilotage,
- l'importance de l'impact en termes d'emploi, de création de valeur,
- l'importance du projet au regard de la stratégie économique, c'est-à-dire notamment son inscription au cœur des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS), identifié dans la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation.

C'est donc à partir d'un croisement DAS / filière / territoire que la Région définira une liste de "grands projets" qui feront l'objet d'un suivi et d'un investissement particulier. Ces grands projets peuvent être des "technocampus", des territoires à enjeux, des infrastructures... sur lesquels doivent s'ancrer des projets d'intérêt économique régional. Ports et aéroports en font partie. Les PRIDES accompagnent l'émergence de projets structurants.

Chaque « Grand Projet Régional » implique, une participation active de la Région à la gouvernance collective en affirmant quelques incontournables (aménagement raisonné, démarche intégrée emploi-économie-innovation, orientations vers une économie verte,...), la mise en visibilité de l'engagement régional et l'affichage d'engagements financiers.

Deux projets d'intérêt régional sont d'ores et déjà identifiés comme des « Grands Projets Régionaux », ainsi que deux territoires à enjeux qui pourront être suivis avec une méthodologie proche.

Le grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Le grand Port Maritime de Marseille (GPMM) constitue un objet essentiel d'attractivité et doit permettre des effets d'entraînement sur l'ensemble du tissu industriel.

Dans un rapport publié en décembre 2012, l'OCDE évalue à 40 à 45 000 personnes le nombre de personnes travaillant en lien direct avec le port. Le même organisme évalue la valeur ajoutée produite par le port à 4 milliards d'€, soit 3% du PIB de notre région.

Les experts de l'OCDE démontrent dans ce rapport que le port a des impacts économiques « indirects substantiels » sur les différents secteurs de l'économie française, notamment le secteur des équipements de transport, l'industrie agro-alimentaire et le secteur pétrochimique.

Malheureusement, dans cette même étude, l'OCDE constate que le port bénéficie beaucoup plus aux régions Ile-de-France et Rhône-Alpes qu'à l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De plus « l'intensité en emplois directs » du GPMM pourrait être plus importante si d'autres choix de spécialisation étaient réalisés : le port de Marseille-Fos est fortement spécialisé dans le vrac liquide, et cette catégorie nécessite peu de travail humain.

Enfin, la question de la capacité de Marseille à être une « grande ville maritime mondiale » doit également être posée. L'OCDE considère que Marseille n'est pas un centre de services maritimes leader au niveau international, contrairement à ses concurrentes européennes. Ce point doit être stratégique pour la future métropole marseillaise.

Le GPMM bénéficie d'atouts majeurs pour son développement que n'ont pas ses concurrents de Valence, Barcelone, Gênes ; il est desservi par tous les modes terrestres et fluviaux, dispose d'importantes réserves foncières et doit pouvoir capter une part significative du trafic et notamment du trafic conteneurisé avec l'entrée en service depuis 2012 des portiques de FOS 2XL.

Le projet Henri Fabre

Issu de la filière aéronautique, le projet Henri Fabre doit bénéficier in-fine à l'écosystème des PME et renforcer le rayonnement de l'industrie aéronautique de Provence-Alpes-Côte d'Azur au niveau international.

L'idée est de créer une dynamique forte autour d'un Technocentre associant les PME, les donneurs d'ordres, les écoles, laboratoires de recherche ainsi que les Pôles concernés.

Installé notamment sur la ZAC des Florides à Marignane, Industriels et institutions de recherche et développement y bénéficieront de prestations de formation-recherche-développement :

- La plateforme mutualisée d'innovation INOVSYS (dont la Région participe au financement), utile au projet « Hélicoptère du futur » d'Eurocopter, mais aussi à d'autres secteurs d'activité comme la mécanique, l'énergie, le génie médical ;
- Un pôle de services avancés aux industries et à la « supply chain » (logistique), porté par Daher et Airbus Hélicoptère.

Ce qui caractérise ce projet, c'est son approche globale intégrée qui lie projet stratégique de filière, aménagement, transports, formation, ... L'Éducation nationale augmentera les capacités d'accueil des formations professionnelles dans le domaine de l'aéronautique et plusieurs projets de voirie destinés à améliorer les accès aux zones d'emploi pour les salariés de la filière aéronautique sont programmés, dont la mise en place d'un bus à haut niveau de service sur les communes concernées...

Deux territoires à enjeux sont considérés dans le cadre de ces orientations stratégiques comme des « Grand Projet » : le Val de Durance et le pourtour de l'Étang de Berre qui, de par les forts enjeux de mutation et de développement industriel qu'il porte, nécessite une action transversale, coordonnée et massifiée des acteurs publics et privés. D'autres territoires pourront faire l'objet d'approches équivalentes dans le futur Schéma Régional de Développement Economique (Sophia-Antipolis, Plaine du Var, Euroméditerranée...)

Le Val de Durance, Opération d'Intérêt Régional

L'approche spécifique Val de Durance s'appuie notamment sur un volet économie-innovation-agriculture, tel que développé dans la consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable à l'échelle de ce grand territoire.

Ce volet économique pourrait prendre appui sur plusieurs modes d'intervention opérationnels qui seront développés dans le futur SRDEII :

- Un aménagement d'espaces d'activités économiques, à partir d'un schéma établi en concertation avec les acteurs locaux.
- Un développement des filières énergies nouvelles et renouvelables en lien avec le DAS.
- La création d'une SCIC d'Innovation sur cette thématique et des expérimentations sociétales autour des nouvelles énergies et de la maîtrise des énergies.

Le pourtour de l'Etang de Berre

L'Etang de Berre concentre une grande partie de l'économie industrielle régionale. La politique industrielle s'inscrit dans un système de défis territoriaux : adapter une industrie régionale à fort effet d'entraînement, réduire la pression sur l'emploi, diversifier le tissu d'entreprises (notamment celles de taille intermédiaire), conserver une qualité naturelle à cet espace et veiller à la santé des habitants.

53

Quelques éléments de contexte :

- Une densité inédite d'activités industrielles, une part essentielle de l'industrie régionale sur la sidérurgie, le raffinage, la pétrochimie, la chimie ; des activités de transit et de logistique liées au GPMM, des industries liées à l'énergie ;
- Un site de grande qualité environnementale, comprenant des milieux uniques au monde, porteurs de forts enjeux en termes de biodiversité et de protection des espaces naturels (multiples périmètres) ;
- Une des rares zones industrialo-portuaires quadrimodales (mer, fer, route, fleuve) en Europe et la seule en Méditerranée occidentale ;
- Un espace à risques, notamment industriels, dont certains terrains pollués peuvent constituer des espaces expérimentaux de dépollution ;
- Une perte d'emplois continue sur 10 ans. Toutefois, le territoire regroupant Fos, Martigues et Arles reste un territoire industriel avec 17 % des postes en équivalent temps plein, par rapport à une moyenne régionale de 10 % en 2009, ce qui incite à ne pas parler de désindustrialisation sur ce territoire. Le poids d'un intérim qualifié, illustration de la flexibilité de l'utilisation des ressources humaines, a largement servi d'ajustement dans la récession ;
- Des niveaux de revenus faibles, notamment dans les activités de logistique, et des efforts importants en matière de politiques sociales et redistributives menées, notamment par le SAN ;
- Des grandes entreprises, soumises à des centres de décisions éloignés ;
- Des recettes fiscales en baisse, un territoire fortement impacté par la suppression de la Taxe Professionnelle ;
- Le Grand Port Maritime de Marseille, un acteur stratégique qui depuis peu s'intègre dans une dynamique collective de projet de territoire et un acteur du foncier, confronté à de lourdes contraintes d'utilisation des sols et à des oppositions des associations de défense environnementales.

Une démarche d'étude-action engagée en 2011-2012 a précisé les potentiels et les conditions de développement du tissu économique de l'Etang de Berre.

La lisibilité de ce territoire et ses compétences le rendent très attractif aux échelles régionale, nationale et internationale. La diversification du tissu industriel constitue également un atout pour ce territoire, notamment grâce à des opportunités d'hybridations entre filières industrielles qui adressent de nouveaux marchés.

A titre d'exemples, on peut citer le développement de l'éolien flottant (une nouvelle source de débouchés pour la sidérurgie), ou encore la biomasse 3ème génération (micro-algues), source future d'énergie.

La diversification vers une industrie à forte valeur ajoutée orientée marché, en complément des biens intermédiaires, est une autre piste crédible, tout particulièrement pour la chimie et la métallurgie. Enfin, le projet Henri Fabre sur l'aéronautique aura des effets positifs sur ce territoire.

Ainsi, les potentiels de croissance et de mutation existent mais seront fortement dépendants de la qualité de l'écosystème c'est à dire de l'intensité des relations inter-entreprises et de la cohérence de l'action publique.

L'enjeu d'une politique économique sur ce territoire est de construire collectivement les termes d'un projet de redressement et de développement productif qui s'appuie sur les ressources industrielles locales mais orientent la production vers une industrie durable.

LE TOURISME

A travers sa compétence de Chef de file du développement économique, la Région reconnaît le caractère stratégique du secteur touristique pour l'emploi et l'attractivité du territoire régional. Le Schéma Régional de Développement Touristique décline 4 enjeux spécifiques : « vers un tourisme plus compétitif », « vers un développement touristique responsable et solidaire », pour des destinations plus attractives, « de la gestion des marques au e-business », et « améliorer la performance de l'action publique ».

Ces quatre enjeux déclinent dans le secteur spécifique qu'est le tourisme les 5 ambitions en matière de stratégie économique, notamment sur le volet de la RSE, de la compétitivité et de la valorisation des ressources humaines.

Le Schéma Régional de Développement Touristique décline ces 4 enjeux en 12 objectifs partagés, adaptés aux différentes parties prenantes du tourisme, reconnaissant ainsi à la Région un rôle de stratège et « d'ensembliser ».

Le SRDT fait une place importante à l'innovation touristique, notamment à travers la mise en réseau des acteurs de la recherche, l'adaptation régulière des besoins de formation aux innovations, l'expérimentation de nouvelles formes de collaboration et de mise en relation des acteurs et des systèmes d'informations et de gestion.

Il propose par ailleurs une mécanique de « circuits courts d'expérimentation » pour favoriser les initiatives des acteurs du tourisme qui relève de l'économie résidentielle et les entreprises « productives » du secteur (tours opérateurs, activités de services, d'ingénierie ...): « *Les entreprises touristiques réceptives pourraient être des terrains d'application de proximité, pour les innovations développées par ces majors et ainsi contribuer à l'accélération de l'appropriation de l'innovation.* »

LA CULTURE

La culture, facteur de développement du territoire régional, peut être un élément de la réponse régionale au contexte actuel de crise économique et sociale à travers :

- l'accès de tous à la culture en favorisant notamment l'inclusion sociale des publics empêchés,
- le développement de la formation et de la professionnalisation de la filière culturelle (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mutualisation, polycompétences, renforcement de la continuité professionnelle),
- l'intégration des enjeux d'évolution technique et environnementale dans le soutien au secteur et aux industries culturelles,
- le développement de l'économie créative et de l'innovation culturelle (Coopérative d'Activité et d'Emploi, co-working, ...).

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le poids et l'importance du secteur culturel dans l'économie, le dynamisme et l'attractivité du territoire, justifient la prise en compte de cet objectif comme priorité. Dans le cadre économique, les orientations stratégiques de la Région pourraient être les suivantes : soutenir la création, l'utilisation et l'accessibilité du contenu créatif ; soutenir l'entrepreneuriat culturel ; reconnaître le rôle de la culture pour l'emploi, l'innovation sociale, la croissance inclusive, et la formation ...

AMBITION 4 : CONFORTER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR COMME TERRITOIRE D'ENTREPRENEURIAT, D'INNOVATION ET D'EXPERIMENTATION

LA STRATEGIE REGIONALE D'INNOVATION

56

L'innovation est le moteur de la recherche d'un nouveau modèle de développement, soutenable sur le plan environnemental, respectueux des hommes et du lien social.

Il s'agit pour la région de se positionner sur les marchés d'avenir, porteurs de croissance et d'emplois, mais également de réussir le choix d'une compétitivité compatible avec les enjeux de justice sociale, environnementaux et de qualité de vie.

Dans un tel schéma, l'innovation est multidimensionnelle, technologique, sociale et sociétale, territoriale, organisationnelle et constitue une clé déterminante de sortie de la crise qui traverse l'économie régionale et qui affecte plus globalement l'Europe et le Monde.

La stratégie régionale d'innovation est donc au cœur des orientations économiques régionales.

Elle justifie et décline la mise en œuvre des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS), pierre angulaire d'une nouvelle politique régionale industrielle et d'innovation, recentrant l'investissement public sur un nombre limité de priorités basées sur les caractéristiques intrinsèques du territoire et affirmant une ambition forte pour le développement régional et la création d'emplois.

Les DAS ont pour objectif d'accélérer la création et le développement de start-ups et PME innovantes à fort potentiel de croissance, positionnées sur des industries émergentes.

A ce titre, les DAS peuvent aussi bien contribuer au renouvellement de secteurs traditionnels (tels que par exemple le bâtiment ou le tourisme) que participer à la création de nouvelles filières sur des industries émergentes (comme par exemple l'énergie éolienne off-shore ou le solaire à forte concentration).

L'identification des DAS est issue d'un processus initié dès la Stratégie Régionale d'Innovation de 2009, de détermination des avantages compétitifs de la région à partir d'une masse critique innovante (talents de R&D, forces entrepreneuriales, infrastructures de recherche, clusters, organismes de transfert de technologies,...), de ressources en organismes de formation, de laboratoires de sciences humaines et sociales et de l'identification des principaux concurrents.

Ce processus s'appuie également sur la prise en compte d'enjeux sociétaux et environnementaux particulièrement prégnants en Provence-Alpes-Côte d'Azur (vieillesse de la population, rénovation de l'habitat, prévention des risques naturels et industriels,..) et du positionnement euro-méditerranéen de la région.

Il s'agit non d'une spécialisation sectorielle mais de l'expression d'une volonté de transformation économique, d'une vision de l'avenir économique établi en fonction des avantages comparatifs et des futurs marchés identifiés par les acteurs de l'innovation.

Les DAS répondent à des enjeux économiques, mais ils sont également profondément liés à des enjeux sociétaux du territoire régional. La région doit donc directement bénéficier des innovations proposées.

Cette approche, élaborée avec les différentes parties prenantes dans le cadre d'un processus dit de « découverte entrepreneuriale », est évolutive et il convient, à ce titre, d'entretenir ce processus avec les acteurs pour permettre le ressourcement permanent des DAS ainsi que la préparation des DAS de demain. Il faut noter par ailleurs que plusieurs DAS s'inscrivent dans le cadre des 34 plans industriels annoncés en septembre 2013 par le Gouvernement.

En complément des DAS, la SRI prévoit également d'accompagner la croissance des entreprises en diffusant plus largement la culture de l'entrepreneuriat et en renforçant l'adéquation entre la demande des entreprises et l'offre de services d'accompagnement en s'appuyant sur un écosystème d'innovation consolidé.

Enfin, la Stratégie Régionale d'Innovation reconnaît l'importance de l'innovation sociale, en tant que source potentielle de création de valeur pour l'ensemble de l'économie régionale.

LES PRIDES

Les PRIDES sont les relais des politiques économiques régionales depuis leur création lors du précédent schéma de développement économique. Ils constituent une ossature essentielle pour le développement économique de notre région.

Un PRIDES est un groupement d'entreprises et d'acteurs socio-économiques (entreprises, laboratoires, organismes de formation ...), structurés autour d'une activité ou d'un marché spécifique caractéristique d'une compétence régionale. Ce groupement est rassemblé au sein d'une personnalité juridique dédiée à la gouvernance du réseau.

Le label PRIDES a vocation à l'unicité au niveau régional sur la thématique considérée : il s'inscrit dans une dynamique régionale, même s'il peut avoir un fort ancrage territorial.

Un nouvel appel à projet PRIDES est en cours en 2013. Il permettra, dans un cadre rénové, de labéliser, pour les années à venir, une nouvelle génération de PRIDES sur leur capacité à accompagner les entreprises dans leur développement et à maintenir une animation performante de la communauté de leurs membres.

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE L'ACTIVITE

Afin de favoriser le maintien d'une dynamique entrepreneuriale forte, la Région fait le choix d'accompagner les entreprises productives sur les principaux leviers sur développement de leur compétitivité, avec les principes suivants :

Un principe d'équité dans l'attribution des aides : les aides publiques sont d'autant plus efficaces qu'elles maintiennent les conditions d'une saine émulation entre les entreprises. Egalité d'accès signifie ici que la Région ne fait pas le choix, sur un secteur donné, de privilégier ex-ante un éventuel « champion » régional ou un groupe d'entreprises spécifiques mais privilégie l'émergence d'initiatives économiques différentes issues de la dynamique des territoires.

Un principe de développement des « capacités » des entreprises. La stratégie mise en place par la Région dans le cadre de SRDEII se donne pour objectif de développer les capacités individuelles et collectives nécessaires pour permettre un développement économique et social harmonieux :

- Capacité à chercher et produire des idées
- Capacité à innover
- Capacité à apprendre
- Capacité à entreprendre
- Capacité à s'insérer dans la mondialisation
- Capacité à décentrer le regard
- Capacité à s'intégrer dans son environnement

De nombreux « outils » performants sont déjà présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que des initiatives dont la dernière, cré@tude, en faveur de la mise en réseau de 22 acteurs autour de la formation des jeunes diplômés à l'entrepreneuriat (10% des créations sont issues de ces jeunes diplômés). Un réseau dense d'outils dédiés à l'innovation est présent dans notre région, pour la plupart généralistes à l'exception d'un incubateur prioritairement orienté multimédia.

Toutefois, 2 grands constats peuvent être faits : les acteurs de la création ne sont que faiblement interconnectés et nécessite une meilleure mise en réseau pour accroître la visibilité des dispositifs et la complémentarité de ceux-ci. De plus, le faible taux de pérennisation montre qu'alors que le dispositif est dense en amont, les dispositifs post-crédation sont à renforcer.

La reprise qui semble s'amorcer ne sera pas tirée par la consommation des ménages. Celle-ci est, fin 2013, à des niveaux historiquement bas²⁷.

La reprise sera d'abord portée par la relance des investissements des entreprises. Après plusieurs années de sous-investissement, l'appareil productif doit aujourd'hui être remis aux standards afin de maintenir la compétitivité des entreprises. Malheureusement, les tensions sur les financements bancaires risquent de freiner fortement ces investissements, même si les taux d'intérêts restent bas... Dans ce contexte, **la mission de « financeur » de l'innovation de la Région et des collectivités sera stratégique.**

L'ensemble de l'environnement de l'entreprise est à développer :

- par la professionnalisation de l'accompagnement des entreprises afin de conforter et dynamiser le tissu existant ;
- par un meilleur accès à l'information permettant aux entreprises une meilleure connaissance des dispositifs public ;
- par le renforcement des infrastructures nécessaires à son développement et son intégration sur le territoire ;
- par la création d'une offre de financement public globale et cohérente permettant à l'entreprise de faire face à toutes les phases de son développement.

Par ailleurs sur le financement dès 2010, la Région a fait évoluer sa politique en faveur des entreprises par la mise en place d'outils d'ingénierie financière qui permettent un fort effet levier sur les ressources privées, un impact macroéconomique important ainsi que qu'une utilisation des ressources financières régionales plus efficace.

Cette évolution s'est traduite par la création du fonds de co-investissement « PACA Investissement » et du fonds de garantie « JEREMIE ».

Ces outils permettent à la Région, d'assurer un réel suivi des entreprises accompagnées par l'intervention de professionnels qualifiés, et d'avoir un réel effet macroéconomique de par le nombre d'entreprises suivies et la mobilisation de ressources privées.

Fort de son expérience dans la création de ces instruments novateurs de nouveaux dispositifs seront mis en place permettant de soutenir les entreprises dans toutes les phases de développement notamment pour **l'amorçage ou le développement industriel.**

²⁷ Avec des conséquences fortes sur la structure des dépenses. A l'échelle nationale, les activités de maintenance, par exemple, sont particulièrement dynamiques, contrairement à la vente de biens d'équipements.

LA « CULTURE D'ENTREPRENDRE »

Le déficit de culture d'entreprise est au cœur de nos difficultés économiques. Certes, notre région fait preuve en la matière d'un certain dynamisme. Notamment pour ce qui concerne les petites entreprises innovantes. Mais la création d'entreprises est trop souvent contrainte et sans véritable volonté de développement.

L'enjeu est de remettre l'entreprise au cœur de la politique économique régionale et de la « réconcilier » avec son environnement. La dynamique entrepreneuriale déjà présente dans notre région doit être repositionnée sur la volonté de création d'une activité économique créatrice de richesse et en harmonie avec son territoire.

Dans le cadre de ses compétences, la Région favorisera le développement d'une véritable « envie d'entreprendre » sur l'ensemble de son territoire.

Dans la mesure du possible, ce volontarisme s'articulera avec les grandes politiques menées par la Région : mer, mobilité, transition énergétique, ... En d'autres termes, il s'agira d'adjoindre un volet entrepreneurial aux grandes politiques qui structurent et favorisent l'émergence d'une demande. Avec l'objectif de favoriser la création et le développement d'entreprise locales et régionales capables de répondre à ces nouvelles demandes.

Les DAS, Domaines d'Activités Stratégiques, s'inscrivent dans ces dynamiques spécifiques en articulant dynamiques entrepreneuriales et enjeux sociétaux forts.

Enfin, la Région accompagnera les démarches de développement de la culture d'entreprise dans les établissements d'enseignement.

Plus largement, ce déficit de culture d'entreprise s'ancre dans un déficit de culture économique qui compromet les capacités d'adaptation et de résilience des institutions, des entreprises et des territoires. La Région favorisera donc le développement d'outil de vulgarisation, de débat et de formation à l'économie.

En effet cette culture d'entreprise pourrait notamment se renforcer par :

- l'organisation de lieux d'échanges et de rencontres entre les entrepreneurs et leur environnement (acteurs publics, financiers, acteurs du logement ou acteurs sociaux..) afin de faciliter la communication et la compréhension mutuelle des acteurs,
- la diffusion d'une culture de « l'entreprendre » auprès des jeunes par des modules de formation adaptés ou l'organisation de rencontres jeunes et entrepreneurs.

AMBITION 5 : S’AFFIRMER DANS L’ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET MEDITERRANEEN

LE PLAN REGIONAL D’INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

61

Le choix stratégique de la Région de défendre le maintien d’une activité économique productive sur son territoire passe par le développement des exportations régionales et la capacité du territoire à accueillir des investissements étrangers.

Notre région se caractérise par un déficit du commerce extérieur régional de 15 milliards d’€, soit près de 27 % du déficit national. Mais ce déficit structurel est pour une grande part lié à l’impact du GPMM et de son poids dans les importations d’énergies fossiles. Hors secteur pétrolier, le commerce extérieur régional enregistre un excédent d’un milliard d’€, lié aux performances des filières chimie et cosmétiques, aéronautique et spatial, métallurgie. Ce bon résultat est directement lié aux performances d’Airbus Hélicoptères, de Thalès Alenia Space et d’Arcelor Mittal qui pèsent à eux trois 46 % des exportations régionales ... En revanche, les PME régionales aux ressources humaines et financières trop limitées, exportent trop peu.

Dans l’étude du cabinet E&Y déjà citée, 58 % des entreprises interrogées jugent que les aides à l’export devraient jouer un rôle majeur dans le soutien des petites et moyennes entreprises mais que les aides actuelles sont peu efficaces.

Le Plan Régional d’Internationalisation des entreprises (PRIE) vise justement à développer de façon structurée et efficiente l’action des pouvoirs publics au service du développement international des entreprises et du territoire.

Le PRIE est un document stratégique majeur qui développe 5 ambitions spécifiques, quatre programmes opérationnels et des fonctions support dans le cadre d’une gouvernance partenariale.

Pour son élaboration, la Région s’est appuyée sur le travail collaboratif engagé depuis plus d’un an avec l’ensemble des partenaires concernés dans le cadre de la constitution d’un cluster de développement économique international.

Organisé autour de quatre programmes opérationnels (export, attractivité, Méditerranée, international et innovation) complétés par des fonctions supports (intelligence économique, salons, communication, ..) le PRIE de Provence-Alpes-Côte d’Azur se caractérise par:

- une approche intégrant trois volets complémentaires : l’internationalisation des entreprises, la promotion internationale du territoire et la coopération économique internationale
- une action spécifique ciblée en direction de la Méditerranée,

- une intégration forte des acteurs scientifiques et technologiques dans la démarche,
- la mobilisation de plusieurs politiques régionales (coopération internationale, développement économique, emploi, formation,...),
- une gouvernance partenariale associant les acteurs de l'internationalisation des entreprises pris au sens large.

Les quatre programmes opérationnels :

Programme « Export » : faciliter l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de développement de leurs activités d'internationalisation.

Programme « Attractivité et promotion » : accroître le rayonnement de notre région à l'international, conforter les implantations de sociétés étrangères, développer l'implantation de nouvelles entreprises.

Programme « Pôle Méditerranée Entrepreneurs et Développement » : développer la coopération économique en méditerranée, articulé autour des services proposés par 4 structures associatives reconnues : Anima Investment Network, ACIM (Agence pour la coopération internationale et le développement local en Méditerranée), IMED, Ingénierie Méditerranéenne pour l'Economie et le Développement, FCM (Finance Conseil Méditerranée).

Programme « International et Innovation » : renforcer les stratégies internationales des acteurs de l'innovation, renforcer l'offre et la lisibilité des services, capitaliser sur les réseaux et les coopérations scientifiques, universitaires et technologiques pour favoriser le développement de partenariats...

Enfin, il faut noter que les PRIDES sont impliqués dans l'accompagnement des entreprises à l'international, dans le cadre de la création de la future agence de promotion, de coopération et de développement à l'international de la Région.

Ils contribuent ainsi à l'attractivité de la région par l'affirmation de compétences économiques fortes dans leurs écosystèmes respectifs.

Le PRIE renforce ainsi une dynamique collective et une vision partagée des acteurs autour du développement économique international des entreprises, des filières et du territoire régional.

6. L'OFFRE REGIONALE DE SERVICES AUX ENTREPRISES ET A L'ENTREPRENEURIAT

63

L'étude menée par le cabinet E&Y en février 2013²⁸ sur la perception des aides publiques aux entreprises fait apparaître que 81 % des entreprises reconnaissent le rôle nécessaire des aides publiques dans leurs projets de développement. Par aides publiques, elles entendent essentiellement les aides à l'innovation et les aides à l'investissement. Le crédit d'impôt recherche (CIR) est plébiscité comme l'aide la plus utile et la plus efficace. Les entreprises considèrent par ailleurs que les procédures de demandes d'aides sont complexes et peu lisibles

Ces constats rejoignent les opinions exprimées par les chefs d'entreprises rencontrés pendant les réunions de concertation organisées par la Région en 2013.

La mise en œuvre des orientations opérationnelles qui répondront à ces orientations stratégiques devra donc être lisible, adaptée aux entreprises et évaluable. C'est pourquoi la Région propose de mettre en œuvre, avec ses partenaires, une véritable offre de service régionale adaptée aux besoins, fonctions et agendas des entreprises. Elle sera organisée selon trois volets complémentaires²⁹.

1. Renforcer le développement des entreprises par un accompagnement adapté et un dialogue social renouvelé,
2. Animer les réseaux et les écosystèmes régionaux et territoriaux,
3. Améliorer l'environnement du développement des entreprises.

Une part significative des programmes opérationnels sera portée par la future agence régionale d'innovation et d'internationalisation des entreprises.

Cette organisation régionale de l'offre de services sera enrichie par les partenariats qui seront organisés dans les suites de la démarche de concertation et qui aboutira au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises.

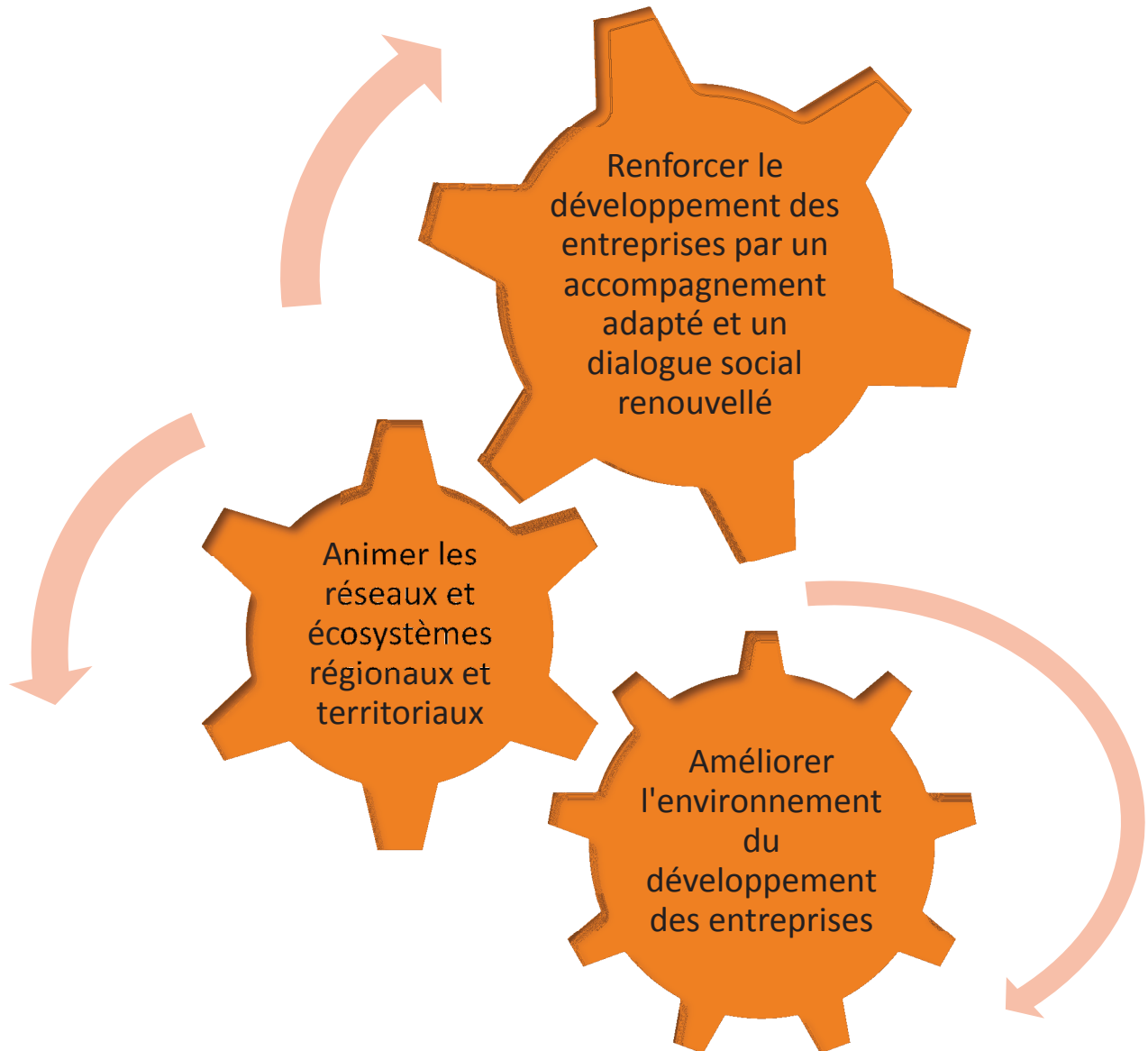
Enfin, la Région étudiera toutes les possibilités de mobiliser la **commande publique d'innovation** au service des enjeux économiques de son territoire.

²⁸ « L'efficacité des aides publiques aux entreprises, Quelles priorités pour la compétitivité française ? », Ernst & Young et Associés, 2013

²⁹ Cette typologie est issue des groupes de travail de la Société Française d'Evaluation

Trois leviers d'actions au service des entreprises

64



RENFORCER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE ET UN DIALOGUE SOCIAL RENOUVELE

65

Pour renforcer le développement des entreprises, la Région constituera avec ses partenaires une offre de services répondant aux différents moments de la vie des entreprises et à différents enjeux : création, développement, reprise, innovation, internationalisation, levée de fonds, veille, accès aux ressources humaines, qualité du dialogue social... Il s'agit de proposer aux entreprises un soutien individuel ou collectif, adapté (en particulier à leur taille), lisible et efficient.

Lors des rencontres organisées avec les chefs d'entreprises dans le cadre de la préparation de ces orientations stratégiques régionales, ces derniers ont interpellé la Région sur deux points importants de la mise en œuvre pratique des dispositifs : l'accès à l'information et le délai de traitement des dossiers et de déblocage des financements. Ces interpellations rejoignent les constats de l'étude menée par E&Y en février 2013 déjà citée.

Sur le premier point la Région cherchera à mettre en place en collaboration avec les acteurs de niveau régional (BPI, CCIR) un guichet unique des aides en partenariat avec les autres structures proposant des financements ou des services. Ce guichet s'appuiera sur la future agence régionale d'innovation et d'internationalisation des entreprises.

Sur le second point, elle recherchera systématiquement les meilleurs outils permettant de rendre l'instruction des demandes et la gestion des aides les plus cohérentes possibles avec les contraintes des entreprises. En particulier sur le plan de la réactivité et de la rapidité du déblocage financier des aides.

La Région interviendra à travers des aides financières directes et le financement de dispositifs mis en œuvre par ses partenaires et opérateurs (formation, conseil, information, accompagnement ...), en lien avec la future Agence régionale et en partenariat étroit avec la BPI.

ANIMER LES RESEAUX ET ECOSYSTEMES REGIONAUX ET TERRITORIAUX

Cet axe opérationnel vise à permettre de consolider et de favoriser la cohérence des réseaux d'accompagnement des entreprises. Il se situe donc à l'intersection des aides aux parcours et de l'amélioration de l'environnement. Il relève plus d'une rationalisation des fonctionnements que d'une approche « investissement ».

L'organisation de réseaux régionaux bouscule les habitudes de travail de chacun des acteurs. Ces réseaux doivent donc être attractifs et être conçus à partir d'une logique de services, et de complémentarité avec les organisations existantes. Quels services apportent le réseau aux adhérents ? En quoi cette organisation peut apporter une plus grande cohérence, lisibilité, efficacité par rapport aux organisations actuelles ?

Le réseau a également comme objet de positionner les adhérents comme des acteurs de l'intérêt collectif (producteurs d'informations, de services...), entraînant ainsi une cohésion de groupe de nature à renforcer l'efficacité globale du système.

Le travail de construction/consolidation des différents réseaux sera de nature différente selon l'existence et l'état de maturité. Pour choisir des exemples contrastés, le réseau régional de l'innovation est déjà opérant depuis plusieurs années et a fait ses preuves en termes d'utilité et de capacité d'animation alors que le réseau ESS est à construire.

La Région interviendra par la production de documents cadres, par le soutien aux réseaux, à leurs démarches qualités, au renouvellement et à l'adaptation de leurs offres de services, à leur structuration. Les réseaux mutualiseront des actions au service des entreprises, informeront, structureront les filières, organiseront des évènements...

AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Il s'agit ici d'améliorer des conditions du développement des entreprises. Seront détaillées ici des actions qui relèvent d'une mécanique d'aide indirecte aux entreprises, mais qui ont un impact réel sur l'activité économique. Il s'agit ici de structurer le contexte dans lequel se développe l'activité économique, tant sur le plan des infrastructures physiques que de l'accès au savoir, à la mobilité...

Entreront notamment dans ce cadre les aides à la construction de pépinières d'entreprises, le foncier, l'offre de logement, l'offre culturelle...

La Région interviendra dans le cadre de sa politique d'investissement, et dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de formation professionnelle, de transports publics de voyageurs, d'aménagement du territoire, de culture ou de recherche et sur ses compétences volontaristes en matière de logement, d'environnement.

7. LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE : ASSURER UN PILOTAGE REGIONAL PERFORMANT

67

EXPERIMENTER, CAPITALISER ET VALORISER

Dans le cadre de sa compétence de « chef de file » du développement économique, la Région mettra en œuvre des outils permettant de **favoriser l'expérimentation, la capitalisation et la valorisation de concepts, projets ou dispositifs innovants** sur son territoire (économie circulaire, monnaies locales, financements participatifs, usages du numérique ...)

Il s'agit bien ici de permettre **une large appropriation** des expérimentations menées sur son territoire pour en favoriser la capitalisation par tous et in fine, l'émergence de dynamiques entrepreneuriales.

Un autre objectif de ces approches sera de développer l'image de notre région comme une grande région européenne de l'innovation et de l'expérimentation, tant technologique que sociale, organisationnelle ou encore territoriale.

CONSTRUIRE UN LIEN PERENNE AVEC LES ENTREPRISES ET LEURS REPRESENTANTS

En cohérence avec son dynamisme en matière de **démocratie participative**, la Région organisera plusieurs fois par an des rencontres directes avec des chefs d'entreprises, dans les suites des réunions organisées pour l'élaboration de ces orientations stratégiques. A cet égard, l'exemple de Languedoc-Roussillon qui a créé un Conseil consultatif des entreprises pourra être étudié.

Les objectifs de ces réunions seront multiples : faire émerger des éléments de consensus économique, développer une culture commune du développement, favoriser l'adéquation entre les dispositifs publics et les besoins des entreprises. Dans un premier temps, un travail spécifique sera mené autour de l'optimisation de la mise en œuvre des dispositifs **dans un souci partagé de simplification administrative**.

C'est un domaine où les opportunités offertes par les outils numériques sont nombreuses et la Région expérimentera des modalités innovantes de concertation.

Enfin, ces propositions s'articuleront avec les outils spécifiquement mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation et du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

GOUVERNANCE ECONOMIQUE REGIONALE

Sur un plan plus institutionnel, la Région maintiendra l'organisation des **Conférences Régionales de la Vie Economique et Sociale (CRAVES)** déjà prévues par le Schéma Régional de Développement Economique de 2006.

68

Ces CRAVES pourraient constituer la déclinaison économique des **conférences territoriales de l'action publique** telles qu'elles sont prévues dans le projet de loi de réforme de l'action publique. Elles ont en effet vocation à regrouper en format plénier, ainsi que dans le cadre d'ateliers plus spécifiques, l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale. Selon l'exposé des motifs du projet de loi, ces conférences constitueraient « *l'espace de discussion de référence au niveau local entre l'État et les différentes catégories de collectivités territoriales ainsi qu'entre ces dernières. Elles doivent permettre aux acteurs locaux de renforcer la coordination des politiques publiques nécessaire à leur optimisation.* »

Enfin, de façon à structurer le champ de l'action publique économique, la Région proposera à l'ensemble des acteurs clés de travailler à la mise en place de **conventions cadres pluriannuelles**. Ces conventions traiteront à minima des sujets de la gouvernance et du partage d'informations ainsi que d'expérimentations et de rationalisation des actions en direction des entreprises.

La Région renforcera la coordination de son action avec les directions déconcentrées de l'Etat, notamment en recherchant les complémentarités sur le champ de l'action territoriale et de la réponse aux entreprises en difficultés.

Enfin, la future agence régionale d'innovation et d'internationalisation des entreprises présentée dans le cadre de la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation jouera un rôle central dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

OBSERVATION, ETUDES, EVALUATION

« *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.* » Art. 15. - *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*

L'observation

L'organisation, la rationalisation de la production de données, d'études, d'analyses sont constitutifs du rôle de chef de fil du développement économique tel que la Région entend l'assumer dans les années à venir.

Il s'agit à terme, de constituer une forme de système d'informations économiques mutualisé à l'échelle régionale. Plus particulièrement, la Région favorisera la constitution d'un partenariat de niveau régional permettant de favoriser l'élaboration de diagnostics de conjoncture économique mutualisés et indépendants.

La notion de Chef de file de la région se traduit également par une mission de consolidation, de synthèse et de diffusion des multiples sources de veille et d'intelligence économique de manière à alimenter la construction des enjeux régionaux de développement économique social et environnemental.

69

La Région sera attentive, dans la mesure du possible, à la cohérence entre la production de données et d'études et la politique dynamique qu'elle mène dans le domaine de la libération des données publiques. Cette démarche s'inscrit dans la démarche d'ouverture publique des données.

L'évaluation

L'organisation des actions en trois leviers d'actions au service des entreprises doit favoriser la mise en place d'outils d'évaluation.

La Région déclinera des outils permettant l'information de tous sur la mise en œuvre des actions et programmes économiques.

Mais au-delà de cette exigence de lisibilité, il s'agira de se doter des moyens qui permettront de vérifier l'alignement des résultats avec les 5 ambitions régionales exposée plus haut, de façon systématique, ainsi qu'avec les enjeux des orientations stratégiques de la Région en matière de développement durable. Le suivi des programmes et leur évaluation seront articulés.

Les évaluations et suivi des programmes seront organisés en cohérence avec les règles européennes, lorsque cela est nécessaire.